RIVOLET

(Rhône)

Agenda 21

Charte de Développement Durable

Notre Village Terre d'Avenir®

2011-2014

Association Nationale NOTRE VILLAGE

CHARTE NOTRE VILLAGE TERRE D'AVENIR

La Charte « Notre Village Terre d'Avenir » est un outil adapté aux communes de moins de 3500 habitants : elle est l'Agenda 21 local des villages.

L'Agenda 21 local est un projet de développement durable, conçu à l'échelle d'un territoire. Ce projet vise à répondre aux besoins de toute la population, avec le souci de préserver l'environnement, d'assurer l'accès de tous aux services essentiels, de développer des activités économiques soutenables. Impulsé par l'élu, il est élaboré et mis en œuvre en concertation avec les forces vives de la collectivité (collectivités voisines et partenaires, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat, réseaux de l'éducation…).

Le village de Rivolet a décidé de s'engager dans la réalisation de la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » et dans sa mise en œuvre, afin de contribuer, à sa mesure, aux réflexions et actions globales en faveur du développement durable.

Pour cela il a choisi d'agir sur les finalités suivantes :

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
3. Epanouissement de tous les êtres humains
4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

En s'appuyant sur 5 éléments de démarche :

1. Participation de la population et des acteurs
2. Organisation du pilotage du projet
3. Transversalité de la démarche
4. Evaluation
5. Stratégie d'amélioration continue

Vue de Rivolet :

Source : Site internet

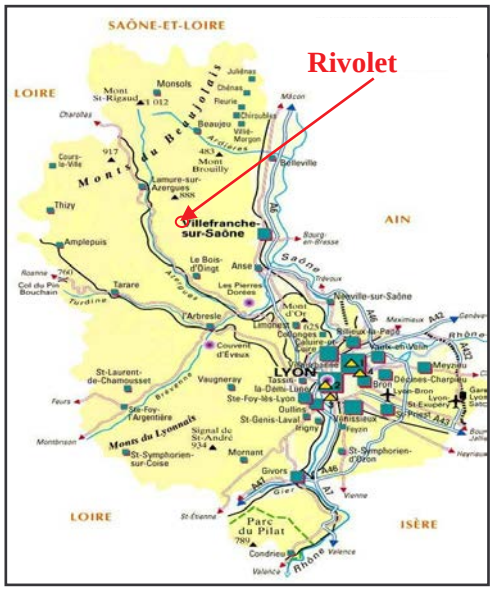

Le Rhône

Fiche d'identification

Informations sur la collectivité

Nom de la collectivité :	**RIVOLET**
Type de collectivité :	**Commune**
Nom du maire:	**Pierre-Yves BURLOT**
Département :	**Rhône**
Région :	**Rhône-Alpes**
Nombre d'habitants :	**542**
Nombre de communes :	**1**
Superficie du territoire :	**16.3Km^2**

Localité

Adresse : Le Bourg

Code postal : 69 640 Ville : Rivolet

Téléphone : 04 74 67 33 55 Télécopie : 04 74 67 38 11

Site Internet : E-mail : jm@rivolet.mairies69.net

Informations concernant le chef de projet

Nom : THOMASSET
Prénom : Annick

Adresse (si différente) :

Code postal : Ville :

Téléphone : 04 37 55 10 21 / 06 61 45 18 08 Télécopie :

Date de lancement de la Charte Terre d'Avenir (Agenda 21 local): 21 janvier 2010

Date d'adoption de la Charte Terre d'Avenir (Agenda 21 local): 15 septembre 2011

Département du Rhône
Rivolet
Mairie de RIVOLET
69640

AGENDA 21 LOCAL

LETTRE DE MOTIVATION

L'équipe municipale actuelle a été élue le 9 mars 2008 sur les propositions suivantes :

- **maintenir la ruralité** de notre commune tout en acceptant un développement maîtrisé dans un souci constant de respect de l'environnement
- **favoriser l'emploi local**, l'artisanat, l'agriculture
- **préserver la qualité de vie** des habitants de Rivolet
- **faciliter la découverte de nos paysages** et de nos produits locaux

Il était donc inéluctable que, pour mettre en œuvre une telle politique, le conseil municipal se tourne vers la création d'un Agenda 21 communal.

La volonté des élus est de faire de Rivolet un village « durable » où il fait bon vivre, non seulement pour les générations actuelles, mais aussi et surtout pour celles à venir.

Ce choix d'élaborer et de décider un Agenda 21 exprime la volonté de l'ensemble des élus de prendre en compte, dans toutes les décisions comme dans les choix politiques, les enjeux économiques, sociaux et écologiques qui doivent être gérés par tous. Le fait d'associer les habitants a beaucoup séduit l'équipe municipale qui n'était plus seule dans les réflexions des actions futures.

C'est en participant aux réunions dans les autres communes de notre communauté engagées dans la mise en oeuvre de l'Agenda 21 et après de nombreux contacts avec l'équipe de l'association « Notre Village » que notre municipalité a décidé de s'engager dans cette démarche.

Désireux de continuer à développer raisonnablement notre village et d'améliorer le « bien vivre » de ses habitants, nous devions faire participer la population à notre vision du territoire en préservant la faisabilité financière et technique de nos actions.

Téléphone : 04 74 67 33 55 • Télécopie : 04 74 67 38 11 • e-mail : accueil@rivolet.mairies69.net

Nous pensons que notre collectivité doit être un exemple et un moteur pour la population dans cette démarche de développement durable. C'est pourquoi nous pensons nous donner les moyens d'y arriver en souscrivant à cette procédure de réflexions et d'actions, si modestes soient-elles.

En faisant le choix de faire un Agenda 21 sur notre commune, l'équipe municipale espère convaincre les 561 habitants de réfléchir et d'agir pour le bien des générations futures.

C'est pour ces raisons que les élus de Rivolet demandent le label « Notre Village Terre d'Avenir » en espérant que notre dossier aura l'agrément de la commission.

A Rivolet,
Le 23 septembre 2011

Le Maire
Pierre-Yves BURLOT

I. DESCRIPTIF DE L'ETAT ACTUEL DU PROJET ET DE SON AVANCEMENT

La Charte Notre Village Terre d'Avenir du village de Rivolet a été adopté par le conseil municipal du 15 septembre 2011.
Le plan d'action ainsi que les fiches actions qui composent la Charte en sont donc au stade de la mise en œuvre.
Plusieurs actions ont d'ores et déjà été engagées concernant la mise en oeuvre du programme d'actions défini par le Comité de pilotage et validé par le conseil municipal, notamment :

- *Amélioration de l'isolation extérieure de l'école*
- *Créer des lignes de pédibus*
- *Mettre en place la récupération des bouchons plastiques*
- *Ramassage de la ferraille sur la commune*
- *Diagnostic concernant des besoins en matière de garde d'enfants sur la commune*
- *Elaborer une charte avec les jeunes pour l'utilisation de la zone de loisirs…*

Village de Rivolet annuairemairie.fr

Rivolet est un petit village du département du Rhône, situé en région Rhône Alpes.
Entouré par les communes de Montmelas-Saint-Sorlin, Cogny et Saint-Cyr-le-Chatoux, Rivolet est situé à 9 km au Nord-Ouest de Villefranche-sur-Saône la plus grande ville des environs.

II. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic territorial du village a été élaboré par l'Association Nationale Notre Village en plusieurs étapes.

Tout d'abord, un agent de l'Association s'est rendu sur place afin de compléter la grille d'audit « Notre Village Terre d'Avenir » notée et informatisée sur plus de 700 critères, en lien avec les 5 finalités du Ministère et permettant un état des lieux précis du territoire (montrer les problématiques et les enjeux territoriaux). Ce diagnostic s'est réalisé avec la ou les personnes compétentes sur la commune pour permettre de collecter leurs points de vue, l'ensemble des pièces justificatives et d'apprécier la situation du village par rapport au développement durable. Une visite du territoire a complété ce diagnostic.

Puis après analyse de ces différents éléments, l'agent a réalisé un diagnostic du territoire qui a été transmis au village afin qu'il soit partagé avec les membres du Comité de pilotage et la population. Ce travail prospectif a permis de poser les orientations de l'Agenda 21 que souhaitait la commune et d'aboutir à une stratégie territoriale.

Voici ci-dessous les éléments synthétiques du diagnostic territorial.

Synthèse d'évaluation du village de Rivolet (Audit réalisé le 5/07/2010)

POINTS FORTS DE LA COMMUNE

Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

- Maitrise partielle de la consommation d'énergie *(Extinction des appareils électriques la nuit et le week-end, diminution de l'intensité lumineuse après une certaine heure la nuit)*
- Présence de transport en commun *(navette « Oura », transport scolaire)* et d'une voie cyclable
- Présence de sentiers piétonniers *(GR 76, PDIPR et le CAF a balisé des sentiers)*

Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Protection des milieux naturels *(3 ZNIEFF)*
- Entretien des cours d'eau *(contrat de rivière, intervention des brigades vertes, aménagement de berges, carte des aléas des crues établie)*
- Enfouissement des lignes dans le bourg
- Tri sélectif présent sur la commune *(sensibilisation de la population, urne de récupération de piles présente)*
- Réhabilitation de l'ancienne décharge communale *(site re-paysagé sur terrain privé)*
- Zonage d'assainissement individuel et collectif *(mise en place du SPANC en septembre 2010)*
- Présence de boutons poussoirs pour l'économie d'eau (*l'école, WC public, salle des fêtes),* d'un puits pour l'arrosage et de toilette sèche à la zone de loisirs
- Présence d'un bassin de rétention *(le Pinay)*

Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres humains

- Qualité de l'eau potable et quantité satisfaisante
- Sensibilisation des scolaires au développement durable et à la protection de l'environnement
- Disposition de logements sociaux *(5 maisons et 11 appartements)*
- Diagnostic accessibilité élaboré pour les ERP *(établissements recevant du public)*
- Elaboration du PAVE *(Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics)*
- Manifestations culturelles et présences d'associations actives
- Maintien des services publics
- Accueil lors de l'arrivée de nouvelles populations *(journée d'accueil, remise de documents)*

Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

- Bulletin communal *(1/an et 1 lettre mensuelle)*
- Préservation de l'esthétique de la commune
- Implication dans le tissu intercommunal
- Utilisation de bois certifié pour le bâti communal *(isolation phonique de la cantine)*

Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

- Espaces agricoles actifs (bio, AOC)
- Maintien des entreprises (PME, carrière)
- Maintien de l'artisanat
- Maintien des commerces
- Valorisation économique du tourisme (foire, fetes, cartes postales, point information
- Achats de produits certifiés ou labellisés pour le fonctionnement des services publics *(produits d'entretien à l'école, repas bio tous les 15 jours)*

POINTS FAIBLES DE LA COMMUNE

<u>Finalité 1</u> : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

- Utilisation de l'énergie fossile sur la commune *(électricité, fioul, carburant)*
- Pas de recours aux énergies renouvelables
- Pas de maitrise de la consommation d'énergie *(pas d'extinction du chauffage la nuit ou le week-end, pas d'isolation des bâtiments, pas d'utilisation d'ampoules basse consommation pour l'éclairage et les bâtiments publics, pas de minuteries dans les lieux publics, pas de diagnostic énergie, pas de sensibilisation de la population)*
- Pas de sensibilisation de la population aux transports alternatifs

<u>Finalité 2</u> : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Pas de protection spécifique des milieux naturels et des paysages *(sauf 3 ZNIEFF)*
- Pas de valorisation économique ou touristique des cours d'eau
- Peu de gestion de la ressource en eau *(pas de chasses d'eau économiques)*
- Tri sélectif : non réalisé par les agents de la mairie, pas de compostage des déchets organiques communaux, pas de récupération des déchets spécifiques *(cartouches, bouchons...)*
- Peu de gestion des eaux pluviales *(pas de récupération des eaux de toitures, ni de réutilisation, pas de prétraitement des eaux de ruissellement de la chaussée)*
- Pas d'économie au niveau de l'arrosage municipal *(pas de système goutte à goutte, etc.)*

<u>Finalité 3</u> : Epanouissement de tous les êtres humains

- Problèmes de canalisation (vétusté, fuites)
- Pas de participation à la semaine du développement durable
- Pas de participation à une journée de nettoyage
- Pas d'aménagement pour l'accessibilité des lieux publics

<u>Finalité 4</u> : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

- Peu de participation de tous aux décisions collectives *(consultations publiques, référendum, conseil des jeunes, etc.)*
- Documents d'urbanisme *(RNU, PPR, réserve foncière)*
- Pas de protection du patrimoine architectural ou de mise en valeur du patrimoine
- Qualité moyenne du mobilier urbain
- Pas de couverture réseau par les trois opérateurs
- Pas de services au public

<u>Finalité 5</u> : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

- Peu d'hébergement pour le tourisme *(sauf 3 chambres d'hôtes)*
- Pas d'introduction dans les cahiers des charges de critères environnementaux
- Pas d'achat de produits éco responsables comme le papier recyclé comme le papier recyclé

POINTS A AMELIORER DE LA COMMUNE

Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

- Réflexion sur l'utilisation des énergies renouvelables
- Projet de rénovation de la salle des fêtes au niveau de l'isolation
- Projet d'isolation de l'école par l'extérieur
- Réflexion sur un projet de construction d'éoliennes

Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Réfléchir à améliorer la protection de la biodiversité et à sensibiliser la population

Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres humains

- Projet d'intervention de l'ambassadeur du tri auprès des écoles
- Projet d'aménagement pour l'accessibilité des lieux publics anciens
- Projet de mettre en place un chantier jeune *(rénovation de chemin)*
- Projet de construire un abri vers la zone de loisirs à la disposition du public

Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

- Réflexion pour organiser une réunion publique sur le projet des éoliennes
- Projet de création d'un site internet avec la communauté de communes
- Plu en projet (en réflexion depuis 8 ans) normalement en place pour septembre 2010
- Projet d'une extension pour la zone de loisirs dans le cadre d'une DPU
- Réflexion pour répertorier le petit patrimoine

Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

- Projet d'introduire dans les cahiers des charges des critères environnementaux pour les marchés de travaux public

CRITERES DISCRIMINANTS DE LA COMMUNE

Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

- NEANT

Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres humains

- Suppression des canalisations en plomb *(il en reste une)*
- Signalisation de la potabilité ou non potabilité pour tous les points d'eau

Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

- NEANT

Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

- NEANT

Appréciation :

2 critères discriminants à réaliser en priorité

FINALITE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

1.1. GESTION DE L'ÉNERGIE

1.1.1. Energies fossiles consommées par la commune

L'électricité et le fuel domestique sont des énergies fossiles consommées par la commune. La commune utilise aussi du carburant pour l'utilisation des engins et des véhicules municipaux (un tracteur agricole, un camion et une tondeuse).

1.1.2. Recours aux énergies renouvelables

La commune n'a pas recours aux énergies renouvelables mais c'est un sujet en réflexion.

1.1.3. Maîtrise de la consommation d'énergie

La commune maîtrise partiellement sa consommation d'énergie.
Le chauffage n'est ni éteint ni régulé la nuit ou le weekend. Les bâtiments ne sont pas très bien isolés. La commune a pour projet de faire rénover la salle des fêtes, ce qui contribuera à en améliorer l'isolation.

Les appareils électriques sont éteints la nuit et le weekend.
La commune n'utilise pas d'ampoule basse consommation, ni pour l'éclairage public ni pour les bâtiments publics.
L'intensité lumineuse diminue après une certaine heure de la nuit.

Il n'y a pas de minuterie dans les lieux publics.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
1.1.3. 01	**Diminution de l'éclairage des hameaux**	Juin 2011-2012	Commune, SYDER	41
1.1.3. 02	**Amélioration de l'isolation extérieure de l'école**	Avril 2010 – Août 2010	Commune, BFG	
1.1.3. 03	**Sensibilisation de la population aux économies d'énergie et ressource de proximité**	Novembre 2010 - 2014	Commune, ADEME, AMORCE, HESPUL	46
1.1.3. 04	**Améliorer la consommation énergétique de la salle des fêtes**	Décembre 2010 - 2012	Commune, SYDER, CAUE	43, 44, 45

1.2. DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

1.2.1. Réseau routier, ferroviaire et voies navigables

Rivolet est situé à 11 kilomètres de l'A6 (sortie Villefranche-sur-Saône). Aucune route nationale n'est présente sur la commune. Trois routes départementales sont présentes : la D504 (de Villefranche-sur-Saône à Chambost-Allières), la D649 (de Rivolet à Montmelas-Saint-Sorlin) et la D19 (de Cogny à Saint-Etienne-des-Oullières).
Il y a des routes communales, forestières et des chemins ruraux entretenus.

La commune a une ligne TER par la route. La gare la plus proche est à Villefranche-sur-Saône. Certains rivoliens utilisent cette ligne pour aller travailler.

1.2.2. Développement des transports peu ou non polluants

Un service de transport en commun est assuré par les cars du Rhône.
Il y a trois lignes :

- La navette autocar [OùRA !] ligne 221 Il s'agit d'une navette autocar à destination de Villefranche-sur-Saône en correspondance avec les trains TER (à destination de Lyon le matin et en sens retour le soir). Cette navette fonctionne du lundi au vendredi. Le temps de trajet moyen entre Rivolet et Lyon est d'1 heure. Ce service est proposé par le Conseil général du Rhône, la région Rhône Alpes et la SNCF.
- La ligne 221 fonctionne aussi de manière classique du lundi au dimanche et les jours fériés. Elle assure la liaison entre Rivolet et Villefranche-sur-Saône.
- La ligne 218 qui assure la liaison entre Villefranche-sur-Saône et Claveissoles. Cette ligne fonctionne du lundi au dimanche et les jours fériés.

Le transport à la demande est aussi assuré par les cars du Rhône depuis Rivolet *(voir photo 1.2.2 page 62)*. Le transport à la demande permet un aller-retour dans la commune voisine dans la demi-journée et/ ou un aller retour vers Lyon dans la journée. Pour utiliser ce service, il suffit de réserver son déplacement au plus tard la veille avant 15h.

Enfin, le département du Rhône organise aussi le transport des élèves demi-pensionnaires ou externes relevant de sa compétence et prend en charge les frais de transport de ses élèves entre leur domicile et leur établissement scolaire à raison d'un aller-retour par jour de scolarité.

Sur la commune, il y a une piste cyclable partielle le long de la départementale principale (la D504). La commune a donc installé un emplacement vélo sur la place publique.

Il n'y a pas de chemin piétonnier sur la commune. Cependant, quelques sentiers de randonnées sont accessibles autour de Rivolet. Le GR 76 d'Arcenant (en Côte d'Or) à Affoux (dans le Rhône). Le Département a élaboré des Plans Départementaux des Itinéraires de Promenades et de Randonnées dans l'objectif d'assurer la conservation des chemins ruraux et la continuité des itinéraires pour favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée (*voir photos 1.2.2 bis page 62*). Des chemins de randonnées sont accessibles depuis Rivolet.
Enfin, le Club Alpins Français a aussi balisé quelques chemins de randonnées.

Le covoiturage est présent, de manière spontanée. On peut aussi trouver des trajets en covoiturage pour Rivolet sur le site Internet de covoiturage du Grand Lyon (le portail du covoiturage du Grand Lyon). Les habitants de Rivolet ne sont pas sensibilisés au covoiturage.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
1.2.2. 01	**Créer des lignes de pédibus**	Décembre 2010 - Avril 2011	Commune, Maison du Rhône, Assurances, Association des parents d'élève, ADEME, Ecole	

FINALITE 2 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

2.1. RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

2.1.1. Protection de la flore et de la faune

Il y a trois Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique de 1ère génération sur le territoire de Rivolet :

- Bois Grange (820003840)
- Col du Joncins et environs (820003856)
- Forêt de la cantinière (820003857).

Il y a des espèces protégées sur la commune de Rivolet qui sont réglementées par différentes directives ou conventions :

- Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages : la bécasse des bois,
- Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée par la Directive 97/62/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage : le grand rinolophe (chauve-souris),
- Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe 19/09/1979, Berne : chevreuil européen, crocidure musette (musaraigne), lérot[1] (rongeur), bécasse des bois, musaraigne carrelet, musaraigne pygmée.

La commune n'a pas de partenariat avec des organismes spécialisés dans la protection de la faune et de la flore.
La population n'est pas spécialement sensibilisée à la protection de la faune et de la flore.

2.1.2. Protection des milieux naturels et paysages

Il n'y a pas de recensement de la faune ou de la flore sur la commune de Rivolet.
Une charte paysagère est en réflexion dans le cadre du Schéma de Cohérence Territorial du Beaujolais.

Les lignes ont été enfouies dans le centre Bourg.
La population n'est pas spécialement sensibilisée à la protection des milieux naturels et des paysages.

2.2. GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU

2.2.1. Gestion des cours d'eau

Cinq cours d'eau sont présents sur la commune de Rivolet :

- le ruisseau Nizerand (Saône, puis Rhône puis Mer Méditerranée), 16.6 kilomètres, cours d'eau de première catégorie,
- le ruisseau Rebaisselet (Azergues, Saône, Rhône, Mer Méditerranée), 6.6 kilomètres,

[1] Espèce quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifique n'étaient pas prises)

- le ruisseau du Sandrin (Nizerand, Saône, puis Rhône puis Mer Méditerranée), 3 kilomètres,
- le ruisseau du Pyre (Nizerand, Saône, puis Rhône puis Mer Méditerranée), 1.9 kilomètres,
- le ruisseau du Vernay (Nizerand, Saône, puis Rhône puis Mer Méditerranée), 1.4 kilomètres.

L'entretien des bords des ruisseaux est fait par l'intercommunalité, le Syndicat Intercommunal des Eaux du Centre Beaujolais, et par une association de pêche.
Les berges sont aménagées via l'intercommunalité, mise en place de barrage et d'encochement (*voir photo 2.2.1 page 62*).
Il n'y a pas de valorisation économique ou touristique de ces cours d'eau.
Ces cours d'eau provoquent des nuisances et des risques : risque d'inondations (dues à des crues subites) et risque de cavités souterraines. Il y a donc un Plan de Prévention des Risques avec une carte des aléas.

Les cours d'eau sont entretenus par les Brigades Vertes. Créées à l'initiative du Département du Rhône en 1992, elles allient l'insertion sociale et professionnelle d'allocataires du Revenu de Solidarité Active et l'amélioration de l'environnement. Les Brigades Vertes assurent la prise en charge des besoins locaux d'entretien de l'espace au service des communes ou de leurs groupements mais également pour le compte de l'Office National des Forêts ou de Biens Départementaux.
La commune de Rivolet appartient au syndicat de rivière du Beaujolais. Ce Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais se compose de 9 structures intercommunales représentant 63 communes en Saône et Loire et dans le Rhône (dont Rivolet). Ce syndicat travaille autour de cinq grands volets :

- qualité des eaux et assainissement,
- restauration, renaturation, entretien et gestion du lit et des berges. Mise en valeur des milieux aquatiques et des paysages. Protection des espèces et des habitats,
- prévention des inondations et protection contre les risques concernant les zones urbanisées (travaux et mesures réglementaires)
- amélioration de la gestion quantitative de la ressource (optimisation de la gestion des prélèvements, soutien des étiages, débits réservés) ainsi que la protection des ressources en eau potable,
- coordination, animation, suivi et réalisation du bilan du contrat.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.2.1. 01	**Sensibilisation de la population à la qualité de la rivière**	Septembre 2011 – 1er semestre 2012	Ecole, Commune, Parents d'élèves	6

2.2.2. Plans d'eau

Il n'y a pas de plan d'eau sur la commune.

2.2.3. Piscine et eaux de baignade

Il n'y a ni piscine ni eaux de baignades sur la commune.

2.2.4. Economies d'eau

Les consommateurs sont sensibilisés aux économies d'eau l'été en période de sécheresse.
On note la présence de robinets à bouton poussoir à l'école, au toilette publique et à la salle des fêtes.

Il n'y a pas de chasse d'eau économique.

Il n'y a pas non plus d'économie au niveau de l'arrosage.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.2.4. 01	**Pose d'oxygénateurs d'eau sur les robinets des bâtiments communaux**	Juillet 2011 – Décembre 2011	Commune	5

2.2.5. Gestion des eaux pluviales

Il n'y a pas de gestion des eaux pluviales : celles-ci ne sont pas récupérées.

Les eaux de ruissellement ne sont pas traitées.

La commune possède un bassin de rétention de pluie d'orage.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.2.5. 01	**Création d'un puit**	Février 2011 – Juin 2011	Commune	13

2.3. GESTION DES REJETS

2.3.1. Schéma d'assainissement (zonage)

Le zonage d'assainissement est effectué. Il est organisé par l'intercommunalité (Syndicat des eaux de l'Ouest de Villefranche).

2.3.2. Zones d'assainissement individuel

Il y a des zones d'assainissement individuel. La commune a mis en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif en septembre 2010.

2.3.3. Zones d'assainissement collectif

2.3.3.1. Réseau de collecte

Le réseau de collecte est séparatif uniquement dans le Centre Bourg. Pour le reste de la commune, c'est un réseau de collecte unitaire.

2.3.3.2. Station de traitement

C'est la station de Denicé-Les Bruyères. Elle a une capacité de 4500 Equivalent Habitants. L'évacuation des effluents liquides se fait par boues activées. Le traitement des sous-produits se fait par filtres plantés de macrophytes.

Le maître d'ouvrage de la station est la Communauté de Communes Beaujolais-Nizerand-Morgon. L'exploitant cette station est Véolia eau. C'est un organisme extérieur privé qui contrôle l'évacuation des rejets dans le milieu naturel. La qualité des rejets dans le milieu naturel est bonne.

2.4. GESTION DES DECHETS

2.4.1. Collecte

La collecte des déchets est effectuée en porte à porte de manière hebdomadaire été comme hiver sur toute la commune (zone agglomérée ou non). Il n'y a pas de nécessité de collecte saisonnière renforcée.
C'est la CCBNM qui a la compétence pour gérer les déchets.

2.4.2. Efficacité globale du dispositif

La commune de Rivolet fait partie du SIVOM Beaujolais Nizerand Morgon qui a concédé la collecte des ordures ménagères au Sytraival (syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets). Le Sytraival est certifié ISO 14001 et a mis en place un système de management environnemental sur le site de Saint Etienne de Chalaronne.

La collecte des déchets se fait en porte à porte sur toute la commune. La relève est effectuée une fois par semaine l'été comme l'hiver.

2.4.3. Pré-traitement et stockage ultime

Les ordures sont traitées dans l'usine d'incinération (avec récupération d'énergie) de Riottier à Villefranche-sur-Saône.

2.4.4. Tri sélectif

Le tri sélectif est en place. Il est réalisé uniquement par la population par containers pour : le verre, les emballages ménagers légers et le papier (*voir photo 2.4.4 page 62*).
Cependant, la communauté de communes met à disposition des particuliers des bacs à composts à prix raisonnable (400 litres=23 euros et 600 litres =30 euros).

Il y a une déchetterie intercommunale à Arnas (environ 10kms). Cette déchetterie est ouverte du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h et le dimanche de 9h à 12h.

Une fois par an, la commune met à disposition une benne pour les encombrants.

Il n'y a pas de délibération visant à séparer certains déchets (artisanaux…).

L'ancienne décharge a été réhabilitée ; elle est sur un terrain privé mais le site a été repaysagé.

La population est sensibilisée au tri et au compostage individuel des déchets organiques via la commission intercommunale gestion des déchets.

Sur la commune, il y a possibilité de récupérer les piles. Le container est situé près du tri sélectif.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.4.4. 01	**Mettre en place un tri des cartouches d'encres**	Juin 2011-Septembre 2011	Commune, école	29
2.4.4. 02	**Ramassage de la ferraille sur la commune**	Annuel	Commune, C.C.A.S., Ferrailleur	29, 30
2.4.4. 03	**Information et incitation au tri sélectif du personnel communal et des habitants**	2010 - 2012	Commune, CCBNM, Sytraival	29, 30
2.4.4. 04	**Mettre en place la récupération des bouchons plastiques**	2010	Commune	30

2.4.5. Maîtrise des déchets industriels

Il n'y a pas d'industrie à Rivolet.

FINALITE 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

3.1. QUALITE DE L'EAU ET PROTECTION DE LA SANTE

3.1.1. Gestion de l'eau potable

3.1.1.1. Gestion quantitative de la ressource

La gestion de l'eau est assurée à 90% par le syndicat des eaux de l'Ouest Villefranche et à 10% par le syndicat intercommunal des eaux du centre Beaujolais.

3.1.1.2. Gestion qualitative de la ressource

L'alimentation en eau est suffisante. Le hameau de la Côte n'est pas relié mais il y a un captage. Les réserves en eau de Rivolet sont suffisantes même s'il y a un développement urbain de la commune.

L'eau est de bonne qualité et a une pression satisfaisante (autour de 2 bars). Elle est conforme à la réglementation.

Le contrôle de la qualité est effectué par un organisme extérieur public. L'eau est reconnue potable par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

3.1.1.3. Amélioration de la qualité de l'eau potable

Le syndicat des eaux de l'Ouest de Villefranche a une démarche qualité puisque la structure compte mettre en place un dispositif pour retirer le manganèse de l'eau potable.

Il n'y a qu'un captage sur la commune de Rivolet et elle appartient à un privé.

Il y a des problèmes de canalisation, sur le réseau, dû à la vétusté du dispositif. En effet le réseau est vieillissant. Cependant, il n'y a pas d'altération des matériaux ayant une incidence sur l'eau.

Il reste encore une canalisation en plomb.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.1.1.3. 01	**Suppression des canalisations en plomb**	Juin 2010 - 2013	SIECB, SIE de l'Ouest de Villefranche	

3.1.1.4. Points d'eau publics (fontaines, lavoirs, abreuvoirs)

Il y a trois points d'eau publics sur la commune : un vieux lavoir, le cimetière et un puits à la salle des fêtes. L'analyse de l'eau est effectuée pour le point d'eau du cimetière.

La signalisation de la potabilité ou de la non potabilité n'est effectuée sur aucun des points d'eau publics.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.1.1.4. 01	**Signalisation des points d'eau potable ou non potable sur la commune**	Dernier trimestre 2011	Commune, Employés communaux	

3.1.1.5. Prix de l'eau

Le prix de l'eau est raisonnable (inférieur à 2 euros HT hors abonnement). C'est un prix forfaitaire par tranche de consommation : de 0 à 2000 m^3 et au-delà de 2000m^3.

3.2. SYSTEME EDUCATIF COHERENT ET ADAPTE

3.2.1. Système scolaire

Le système scolaire à Rivolet est cohérent et adapté avec une école élémentaire et maternelle publique munis d'une cantine scolaire *(voir photos 3.2.1 page 62).*

3.2.2. Sensibilisation des scolaires au développement durable

Il n'y a pas de sensibilisation spécifique au développement durable des enfants mais des sorties scolaires sont organisées durant l'année.

Il n'y a pas d'intervention d'organisme extérieur pour sensibiliser les enfants au développement durable mais la commune a pour projet de faire intervenir un ambassadeur du tri à l'école. Sa mission sera de sensibiliser, informer et promouvoir le tri des déchets d'emballage auprès des écoles.

Il y avait une mare pédagogique sur la commune mais elle a été abandonnée.
Des expositions sont organisées de temps en temps sur la commune pour les enfants : une exposition sur les anciens combattants et une exposition sur la faune et la flore il y a 3 ans.

Les scolaires ne participent pas à la semaine du développement durable. Auparavant, les enfants récupéraient la ferraille pour le Caisse Centrale d'Activités Sociales, une fois par an. Cette journée a été supprimée.
La mise en place de panières pour le tri dans les classes a été instaurée.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.2.2. 01	**Participation de la commune à la semaine nationale du développement durable**	Annuel	Commune, Ecole, ADEME, HESPUL, AMORCE	

3.2.3. Système périscolaire de proximité

Un système périscolaire est présent à 10 kilomètres de la commune. C'est une structure multi accueil (crèche et halte garderie), La Vallée des Petits Bouchons, située à Pouilly-le-Monial. Il y a quatre assistantes maternelles à Rivolet.
Un projet de micro-crèche privé est à l'étude sur la commune.

La commune bénéficie aussi d'une garderie péri scolaire.
Un centre de loisirs sans hébergement est présent à Rivolet, et une école de cirque est présente au niveau de la CCBNM. Ce centre de loisirs est ouvert le mercredi, pendant les vacances scolaires ainsi qu'en juillet et en août.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.2.3. 01	**Diagnostic concernant les besoins en matière de garde d'enfants sur la commune**	Mars 2011 – Mai 2011	Commune, CAF de Villefranche-sur-Saône	93
3.2.3. 02	**Proposer un système périscolaire plus adapté aux familles**	Juin 2010 – Septembre 2010	Commune, Ecole	

3.2.4. Services médico-éducatifs de proximité

Il n'y a pas de service médico-éducatif de proximité (à moins de 15 kilomètres de Rivolet) : pas d'Institut Médico-Educatif, ni de Centre d'Aide par le Travail.

Il y a une personne spécialisée (type emploi vie scolaire) à l'école et à la cantine. Cette personne n'est pas employée par la collectivité.

3.3. VALORISATION DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VIE LOCALE

3.3.1. Dispositions en faveur des personnes défavorisées

Il y a cinq maisons et onze appartements en logements sociaux. Tous ces logements sont en bon état.

Une connexion gratuite à Internet est mise à disposition.

La commune emploie une personne en difficulté d'insertion à l'école.
La commune n'a aucun partenariat avec des organismes de solidarité (type EMMAUS ou UNICEF) mais certaines associations de Rivolet en ont.

3.3.2. Dispositions en faveur des personnes handicapées

L'aménagement pour l'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées n'a pas encore été réalisé dans les lieux publics anciens mais cela est un projet de la commune. Aucun

aménagement pour l'accessibilité des lieux publics n'a été réalisé pour les lieux publics récents.
Un Etablissement Recevant du Public de 4ème catégorie (recevant en dessous de 300 personnes) est présent sur la commune : la salle des fêtes (recevant jusqu'à 150 personnes).
Un ERP de 5ème catégorie (inférieur au seuil dépendant du type d'établissement) est aussi présent à Rivolet : l'école.
Un diagnostic accessibilité pour ces deux ERP a été effectué, ainsi que pour tous les lieux publics.

Le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagement des Espaces Publics a aussi été élaboré.
Il y a des places de parking handicapées sur la commune.
La commune a embauché une personne handicapée via un contrat aidé pour l'école.

3.3.3. Manifestations culturelles

Des manifestations culturelles et des expositions sont organisées sur la commune par les associations ou par l'école.

Rivolet ne participe pas à la journée du patrimoine en septembre.

Un festival a lieu en mai, tous les deux ans sur la commune: le Petit Festival des Dindes Folles. C'est un festival pluridisciplinaire créé par l'association Hippotoufer en 1996. Le Petit Festival des Dindes Folles propose de mettre l'art au vert. L'idée est de créer, le temps d'un weekend, un espace convivial, propice aux découvertes artistiques et aux rencontres humaines.

Il n'y a pas de chantiers jeunes mis en place à Rivolet mais la commune réfléchit à une rénovation des chemins.
Des concerts ont lieu sur la commune. La commune de Rivolet ainsi que la CCBNM participe au téléthon.

3.4. ACCES A DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS PAR UN RÉSEAU ASSOCIATIF

3.4.1. Associations et activités culturelles et artistiques

Il y a une association de théâtre et expression corporelle : l'association Hippotoufer. Cette association s'est créée à Rivolet à l'automne 1993. Elle compte aujourd'hui une centaine de membres.
La commune a aussi un comité des fêtes et animations.

3.4.2. Associations et activités sportives et de loisir

« Sport et Loisirs » est une association qui organise des sorties sportives à Rivolet.
Il y a aussi une association de pêche, une de chasse et les conscrits à Rivolet.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.4.2. 01	**Elaborer une charte avec les jeunes pour l'utilisation de la zone de loisirs**	Avril 2011 – Octobre 2011	Commune	

3.4.3. Associations et activités à but social et humanitaire

Le sou des écoles est présent à Rivolet.
Il y a aussi une association sociale et d'échange interculturel : connaissance et découverte (jumelage, sortie…).
Enfin, il y a une association de solidarité intergénérationnelle : les amis du jeudi.

3.4.4. Associations de sauvegarde de la nature et du patrimoine

Il n'y a pas d'association de sauvegarde de la nature et du patrimoine à Rivolet.

3.4.5. Mise à disposition de moyens matériels pour les associations

La commune met à disposition des associations : des subventions, des locaux et du matériel.

3.5. ACCUEIL DE QUALITE POUR LA POPULATION

3.5.1. Arrivée de nouvelles populations

C'est une population nationale qui vient s'installer à Rivolet en résidence principale et secondaire.
Une population étrangère vient aussi s'installer à Rivolet en résidence principale.

3.5.2. Fréquentation touristique

La fréquentation touristique est étalée sur toute l'année.

Il y a une table de pique nique à la disposition des touristes. Un projet de création d'un abri vers la zone de loisirs est à l'étude.

3.5.3. Accueil des populations

Les nouveaux arrivants sont accueillis lors des vœux du maire. Ils se voient remettre des documents de présentation du territoire (pas spécifique à la commune).

L'offre locative privé-publique (hors logements sociaux) est jugée suffisante.

3.6. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS

Peu de services publics sont présents sur Rivolet. Il y a la mairie (ouverture le lundi de 16h à 18h, le mercredi de 8h30 à 11h30 et le jeudi de 16h à 19h), et une bibliothèque (point relais) *(voir photos 3.6 page 62)*. La poste, les pompiers et la gendarmerie sont présents au niveau de l'intercommunalité.

La Direction Départementale du Territoire (ancienne DDE) est présente à Gleizé (antenne Villefranche- Beaujolais).

La trésorerie est présente à Villefranche-sur-Saône.

Tous ces services sont à moins de 10 kilomètres de Rivolet. La qualité des services publics (accueil, disponibilité) est jugée satisfaisante.

FINALITE 4 : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

4.1. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

4.1.1. Politique d'information interne à la commune

Il y a une bonne circulation de l'information entre le maire et la secrétaire, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et la commune, le maire et son Conseil municipal.

L'affichage des informations légales est effectué à la mairie.

D'autres informations supplémentaires, d'ordre général (aides, opérations portée par d'autres territoires…), et spécifique (déchet, espèce…) sont également mis à disposition.

4.1.2. Participation de tous aux décisions collectives

La commune organise des réunions publiques : les vœux du maire, l'agenda 21 local. La commune réfléchit à mettre en place une réunion publique pour informer les habitants sur le projet des éoliennes.

Rivolet publie un bulletin municipal chaque année et cela est complété par une lettre d'information mensuelle.

4.1.3. Politique d'information externe de la commune

La commune ne dispose pas de site Internet propre mais la CCBNM a le projet d'en mettre un en service.
Des articles sur Rivolet paraissent dans la presse locale : Le Progrès et Le Patriote Beaujolais.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
4.1.3. 01	**Création d'un site internet de la commune**	Décembre 2010 – Début 2012	Commune, Association des maires ruraux	

4.2. GESTION DE L'ESPACE

4.2.1. Documents d'urbanisme et maîtrise foncière

La commune dispose d'un Règlement National d'Urbanisme. Les autorisations d'occuper le sol relèvent de la compétence de l'Etat. La localisation de toute nouvelle construction est soumise au principe de constructibilité limitée. Le RNU fixe des dispositions applicables au terrain reconnu constructible.
La commune a un projet de Plan Local d'Urbanisme qui est en réflexion depuis 8 ans et qui devrait être opérationnel pour septembre 2010.

Pour les zones urbaines (zones AU et U), des dispositions sont prises concernant l'aspect extérieur des constructions. Par contre il n'y a aucune disposition concernant les plantations (Espace Boisé Classé) et les éléments à préserver.

Le droit de préemption urbain est en projet.

Il n'y a pas de Plan de Prévention des Risques.
Il n'y a pas de construction irrégulière
Il n'y a pas de Zone d'Aménagement Différée ni de réserve foncière mais la commune a le projet de faire une extension pour la zone de loisirs dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique.
Il n'y a pas de zone d'application de démolir.

La commune appartient à deux Etablissement Public Foncier Locaux : HBVS et SEMCODA

4.2.2. Bâti communal

Au niveau des bâtiments publics et des logements communaux, un diagnostic amiante a été réalisé.

Aucun bâtiment n'a l'appellation Haute Qualité Environnementale. La commune utilise du bois certifié. Elle a pour projet d'isoler l'école par l'extérieur et il y a une isolation phonique de la cantine.
La commune n'a pas lancé d'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat.

Il y a un Programme d'Aménagement de Bourg pour la traversée du bourg.

Il n'y a pas de secteur sauvegardé sur la commune.

La commune n'a pas de monument historique ; par contre elle possède du petit patrimoine : les croix, le lavoir *(voir photo 4.2.2 page 63).* Une réflexion pour répertorier le petit patrimoine de Rivolet est en cours.
Tout le petit patrimoine est entretenu, à part le lavoir ; il n'y a pas de mise en valeur de ce patrimoine.

Au niveau de l'aménagement de la sécurité routière sur Rivolet, on trouve des passages piétons, des trottoirs, des chicanes et une zone 30.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
4.2.2. 01	**Améliorer la qualité de vie des écoliers en diminuant les nuisances sonores**	Mars 2011 – Juin 2012	Commune	

4.2.3. Préservation de l'esthétique

La qualité des espaces verts est jugée satisfaisante, notamment sur la zone de loisirs. La commune est à l'initiative de nombreuses actions de fleurissement et elle participe à deux

concours des villages fleuris : l'Office de Tourisme du Beaujolais et le comité départemental *(voir photos 4.2.3 page 63)*.

La qualité du mobilier urbain n'est pas jugé satisfaisante.
La propreté des rues, des espaces publics, des monuments et édifices publics est jugée bonne.

4.3. RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOIS LOCAUX

La part de la population active est majoritaire. D'après l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, 77.6% de la population des rivoliens est active dont 3.3% de chômeurs.
La part de la population travaillant sur le territoire est minoritaire : elle représente 24.2% de la population active.
La commune a mis en place un partenariat avec la mission locale. Il n'y a pas de permanence de Pôle emploi ou d'autre organisme à Rivolet.

4.4. DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE

4.4.1. Services de santé

Il n'y a aucun service de santé à Rivolet.

4.4.2. Services aux personnes âgées

L'AMDR, association du service à domicile et du service à la personne, est présente à Rivolet et il y a un système de portage des repas pour les personnes âgées.

Il n'y a pas de prise en charge pour les courses des personnes âgées.

La commune prend en charge le repas des anciens et les colis de Noël.
La commune n'a pas de maison de retraite, ni de foyer résidence.

4.5. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC

4.5.1. Les services au public

Des services au public sont présents sur la commune comme un consultant et une esthéticienne. Un coiffeur privé se déplace à Rivolet.

Il n'y a ni théâtre, ni cinéma. Il n'y a pas non plus de banque ou de distributeur.
La qualité des services (accueil, disponibilité…) est jugée satisfaisante.

4.5.2. Réseaux Internet et téléphonie mobile

Le haut débit est présent sur une partie de la commune.
La couverture réseau est jugée satisfaisante pour les mobiles (au moins 1 opérateur). La commune n'a pas de couverture réseau par les 3 opérateurs.

4.6. IMPLICATION DANS LE TISSU INTERCOMMUNAL

4.6.1. Appartenance à un ou plusieurs EPCI

Rivolet fait parti de la Communauté de Communes Beaujolais Nizerand Morgon (CCBNM).

Les syndicats auxquels elle adhère sont :
- le SYDER (Syndicat départemental d'énergie du Rhône),
- le câble,
- le Syndicat Intercommunal des eaux du Centre Beaujolais,
- le syndicat des collèges.

4.6.2. Appartenance à une ou plusieurs structures autres

Rivolet fait aussi parti du Schéma de Cohérence Territorial et du Pays Beaujolais. Elle appartient aussi au Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais.
Rivolet passe par une association en Normandie pour son comité de jumelage.

4.6.3. Jumelage avec un pays en difficulté

La commune n'a pas de jumelage avec un pays en difficulté.

FINALITE 5 : DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

5.1. ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

5.1.1. Espaces agricoles

Des espaces agricoles sont présents majoritairement sur la commune de Rivolet.
L'activité dominante est la viticulture (11 viticulteurs) *(voir photos 5.1.1 page 63)*. Il y a aussi 9 élevages extensifs, un agriculteur bio, et deux agriculteurs qui pratiquent l'agriculture raisonnée.

On note la présence de deux Appellation d'Origine Contrôlée : Beaujolais et Beaujolais Village.

5.1.2. Politique d'accueil des exploitations agricoles

Les exploitations agricoles sont prises en compte dans les documents d'urbanisme. La commune ne met à disposition aucun terrain ou bâtiment. Elle ne loue pas non plus de terrain ou de bâtiment aux agriculteurs de Rivolet.

5.1.3. Espaces naturels (non agricoles)

On note la présence d'espace naturel non agricole sur la commune de Rivolet, de manière minoritaire, mais la surface est tout de même importante.

La gestion certifiée est appliquée aux forêts de Rivolet grâce à un partenariat avec l'Office National des Forêts. Sur la commune, il y a des forêts domaniales et des forêts privées.
Il y a aussi la présence de landes ou maquis (des espaces non protégés).

5.2. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ENTREPRISES

5.2.1. Activités polluantes

On trouve une exploitation soumise au régime des Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, soumise à autorisation (autorisation le 26 mai 1998): c'est la carrière, exploitée par Lafarge rubrique 2510 des ICPE applicable à l'exploitation de la carrière, et à la rubrique 2515 applicable au broyage, concassage, criblage de pierres ou de déchets non dangereux inertes.

5.2.2. PME

Il y a trois PME à Rivolet :
- un constructeur de chalet,
- une entreprise de métallurgie,
- un entrepreneur de travaux publics.

5.2.3. Politique d'accueil

La commune ne met pas à disposition ni terrain ni bâtiments communaux pour les entreprises. Il n'y a pas de zones spécialisées (type ZI ou Zones d'Activités). Il n'y a pas d'exonération fiscale, ni de Zone de Revitalisation Rurale.

5.3. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES COMMERCES

5.3.1. Commerces

Sur la commune, des commerces sont présents :
- un bar-restaurant-auberge *(voir photo 5.3.1 page 63),*
- un point presse (qui vend le Patriote et le Progrès, le dimanche),
- un boucher ambulant (2 fois par semaine),
- un courtier en vin.

On trouve aussi de nombreux point de ventes de produits régionaux : 6 viticulteurs, 3 apiculteurs et un vendeur de fromage de chèvre.

5.3.2. Qualité des commerces (accueil, horaires,approvisionnement…)

La qualité des commerces est jugée bonne.

5.3.3. Politique d'accueil

Il n'y a pas de politique d'accueil particulière (pas d'exonération fiscale, pas d'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce).

5.4. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DE L'ARTISANAT

5.4.1. Artisanat

L'offre artisanale présente sur la commune est large :
- deux maçons,
- un couvreur,
- un plâtrier/peintre,
- un plombier,
- deux entreprises d'espaces verts,
- un artisan multi-activités (électricité et plomberie),
- un paysagiste,
- deux artistes.

5.4.2. Qualité de l'offre

La qualité de l'offre est jugée satisfaisante.

5.4.3. Politique d'accueil

Il n'y a pas de politique d'accueil particulière pour les artisans (pas de prêt de bâtiment, d'exonération fiscale ou de zone spécialisée).

5.5. VALORISATION ECONOMIQUE DU TOURISME

5.5.1. Hébergements et services payants pour les touristes

Trois chambres d'hôtes sont présentes à Rivolet. La commune a aussi mis en place une zone de loisirs destinée aux habitants de Rivolet mais aussi aux touristes.
Des toilettes sèches sont à leurs dispositions sur la zone de loisirs *(voir photos 5.5.1 page 63).*

5.5.2. Qualité de la politique d'accueil touristique

Il n'y a pas d'office de tourisme ni de syndicat d'initiative à Rivolet. Cependant Rivolet appartient à l'office de tourisme du Beaujolais des Pierres Dorées (Communauté de Communes Beaujolais Nizerand Morgon, Communauté de Communes Beaujolais Val d'Azergues, Communauté de Communes Beaujolais Saône Pierres Dorées et Communauté de Communes Beaujolais Val d'Azergues).

En 2004, un diagnostic touristique a été réalisé par l'Office de Tourisme du Beaujolais des Pierres Dorées. Pour valoriser ce travail, le territoire a décidé d'élaborer un Schéma Local de Développement Touristique. Trois grands axes stratégiques ont été retenus pour le développement local :

- inscrire le développement touristique du Beaujolais des Pierres Dorées dans une logique de développement durable,
- construire la notoriété du Beaujolais des Pierres Dorées,
- mieux connaître les attentes des clientèles actuelles potentielles et mieux y répondre.

Pour l'élaboration de ce Schéma Local de Développement Touristique, une démarche participative est privilégiée.

En mairie, il y a un point d'information avec accueil par une personne. Dans le village, on trouve aussi un point d'information avec un panneau et des cartes.
La commune a aussi des supports publicitaires.

5.5.3. Manifestations commerciales à vocation touristique

De nombreuses manifestations commerciales à vocation touristique sont organisées sur la commune :

- le marché paysan,
- les portes ouvertes du primeur,
- le petit festival des dindes folles (une fois tous les deux ans),
- la fête des conscrits.

Il y a aussi une brocante.
Il n'y a pas de marché de Noël ni de Pâques mais le sou des écoles organisent une course aux œufs. De nombreux concours sont organisés par les conscrits.

5.6. ACHATS PUBLICS INTEGRANT L'ENVIRONNEMENT

5.6.1. Introduction dans les appels d'offres de critères environnementaux

Des critères environnementaux sont introduits dans les appels d'offres pour des marchés de fournitures, de biens et de services ainsi que pour les marchés de travaux publics (utilisation de fibre de bois pour l'isolation de l'école).

5.6.2. Introduction dans les cahiers des charges de critères environnementaux

Les critères environnementaux ne sont pas pris en compte dans les cahiers des charges des marchés de biens, de fournitures et de services. Cela est en projet pour les marchés de travaux publics.

5.6.3. Achat de produits certifiés ou labellisés pour le fonctionnement des services publics

La commune achète des produits d'entretien labellisés pour l'école uniquement depuis deux ans. La commune achète aussi des produits phytosanitaires labellisés : un désherbant (ralentisseur de croissance) et un désherbeur thermique.

La commune n'achète pas de papier recyclé mais l'école en utilise. L'école a changé de fournisseur pour la restauration collective de manière à avoir plus de fruits et légumes de saison et avoir une production locale. Il y a un repas bio tous les 15 jours.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
5.6.3. 01	**Utilisation de produits éco-responsables**	Annuel	Commune, Ecole, Mairie, Salle des fêtes	75

Pièce(s) justificative(s) N° :
41

FICHE ACTION N° 1.1.3. 01

DIMINUTION DE L'ECLAIRAGE DES HAMEAUX

Date de création : 2011
Mise à jour :
Porteur de l'action : commune de Rivolet

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :
Finalité n°1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude (avant projet sommaire)**
  L'intensité d'éclairage du cœur de village a été diminuée
  Poursuivre les économies d'énergie sur l'ensemble de la commune

- **Réalisation (avant projet défini)**
  Demande d'une étude économique au SYDER

- **Exécution**
  - **maître d'œuvre :** commune
  - **phasage :** juin 2011 - 2012
  - **date de l'exécution effective :** Fin 2012

Moyens financiers :

Coût : à définir
Fonds propres : 70%
Aides / subventions : 30%

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :
SYDER

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N° 1.1.3. 02

AMELIORATION DE L'ISOLATION EXTERIEURE DE L'ECOLE

Date de création : 2010
Mise à jour :
Porteur de l'action : commune de Rivolet

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :
Finalité n°1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
Autre(s) finalité(s) concernée(s) :
Finalité n°3 : Epanouissement de tous les êtres humains

Action :

- **Etude (avant projet sommaire)**
  Déperdition importante de chaleur dans des bâtiments anciens

- **Réalisation (avant projet défini)**
  Choix d'une entreprise locale
  Choix d'un matériau écologique (bois)
  Mise en valeur et esthétique du bâtiment en harmonie avec le centre du village.

- **Exécution**
  - **maître d'œuvre :** commune
  - **phasage :** avril 2010 - aout 2010
  - **date de l'exécution effective :** septembre 2010

Moyens financiers :

Coût : 26700 € TTC
Fonds propres : 75%
Aides / subventions : 25% sur HT Conseil Général du Rhône

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :
BFG (entreprise)

Pièce(s) justificative(s) N° :
46

FICHE ACTION N°1.1.3. 03

SENSIBILISATION DE LA POPULATION AUX ECONOMIES D'ENERGIE ET RESSOURCE DE PROXIMITE

Date de création : 2011
Mise à jour :
Porteur de l'action : commune de Rivolet

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :
Finalité n°1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude (avant projet sommaire)**
  Proposition de la part d'une entreprise d'un parc éolien
  Réflexion en communauté de commune sur les énergies renouvelables

- **Réalisation (avant projet défini)**
  Création d'un comité consultatif sur le thème de l'énergie en communauté de communes
  Adhésion à l'association AMORCE
  Réunion publique animé par l'association AMORCE

- **Exécution**
  - **maître d'œuvre :** communauté de commune
  - **phasage :** novembre 2010 - 2014
  - **date de l'exécution effective :** 2014

Moyens financiers :

Coût : adhésion AMORCE
Fonds propres :
Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :
ADEME, AMORCE, HESPUL

Pièce(s) justificative(s) N°:
43, 44, 45

FICHE ACTION N° 1.1.3. 04

AMELIORER LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES FÊTES

Date de création : 1er trimestre 2011
Mise à jour :
Porteur de l'action : Commune de Rivolet

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :
Finalité n°1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
Autre(s) finalité(s) concernée(s) :
Finalité n°4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Action :

- **Etude**
  Réaliser un bilan thermique du bâtiment dans le cadre de la réhabilitation de la salle des fêtes

- **Réalisation**
  - *Isolation du bâtiment*
  - *Recours aux ENR pour le chauffage du bâtiment.*
  - *Mise en place d'un éclairage extérieur plus économique*

- **Exécution**
  - **maître d'œuvre :** commune de Rivolet
  - **phasage :** décembre 2010 - 2012
  - **date de l'exécution effective :** 2012

Moyens financiers :

Coût : 450 000€
Fonds propres : 60%
Aides / subventions : 40%

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :
SYDER, CAUE

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N° 1.2.2. 01

CREER DES LIGNES DE PEDIBUS

Date de création : 2ème trimestre 2011
Mise à jour :
Porteur de l'action : commune de Rivolet

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :
Finalité n°1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
Autre(s) finalité(s) concernée(s) :
Finalité n°3 : Epanouissement de tous les êtres humains
Finalité n°4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Action :

- **Etude:**
  - *évaluer les besoins et les disponibilités*
  - *prendre contact avec d'autres communes où le projet est déjà réalisé*

- **Réalisation:**
  - *mise en place des circuits*
  - *aménagement et sécurisation des routes et sentiers*
  - *information auprès des parents d'élèves*

- **Exécution :**
  - **maître d'œuvre :** commune et association des parents d'élèves
  - **phasage :** décembre 2010 – avril 2011
  - **date de l'exécution effective :** avril 2011
  -

Moyens financiers :

Coût : Nul
Fonds propres :
Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :
Maison du Rhône, assurances (MAIF...), école, association des parents d'élève, ADEME

Pièce(s) justificative(s) N° :
6

FICHE ACTION N° 2.2.1. 01

SENSIBILISATION DE LA POPULATION A LA QUALITE DE LA RIVIERE

Date de création : 2011
Mise à jour :
Porteur de l'action : école de Rivolet

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2
Finalité n°2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 3
Finalité n°3 : Epanouissement de tous les êtres humains

Action :

- **Etude (avant projet sommaire)**
  Suite à une classe découverte « nature », les enfants de l'école ont été sensibilisés aux problèmes environnementaux.
  Ils ont pu expérimenter des outils de mesure de la qualité des cours d'eau.

- **Réalisation (avant projet défini)**
  Mise en place d'outils de relevé sur le Nizerand, en amont et en aval du village
  Analyse des résultats
  Mise en place de panneaux informatifs pour l'ensemble de la population

- **Exécution**
  - **maître d'œuvre :** école
  - **phasage :** septembre 2011- 1er semestre 2012
  - **date de l'exécution effective :** 1er semestre 2012

Moyens financiers :

Coût : coût des panneaux informatifs
Fonds propres : 100%
Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :
Commune, Parents d'élèves

Pièce(s) justificative(s) N° :
5

FICHE ACTION N° 2.2.4. 01

POSE D'OXYGENATEURS D'EAU SUR LES ROBINETS DES BATIMENTS COMMUNAUX

Date de création : 2011
Mise à jour :
Porteur de l'action : commune de Rivolet

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :
Finalité n°2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude (avant projet sommaire)**
  Des boutons poussoirs sont installés dans les sanitaires à l'école. De plus, de grandes économies d'eau sont possibles en installant des oxygénateurs d'eau.

- **Réalisation (avant projet défini)**
  Lister les différents lieux communaux où des oxygénateurs peuvent être installés : toilettes publiques, mairie, école, auberge, salle des fêtes.

- **Exécution**
  - **maître d'œuvre :** commune
  - **phasage :** juillet 2011 – décembre 2011
  - **date de l'exécution effective :** décembre 2011

Moyens financiers :

Coût : coût des oxygénateurs
Fonds propres : 100%
Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Pièce(s) justificative(s) N° :
13

FICHE ACTION N° 2.2.5. 01

CREATION D'UN PUIT

Date de création : 2011
Mise à jour :
Porteur de l'action : commune de Rivolet

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :
Finalité n°2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude (avant projet sommaire)**
  Drainage du cimetière qui a permis la découverte d'un écoulement important d'eau

- **Réalisation (avant projet défini)**
  Mise en place d'une buse béton
  Utilisation de l'eau pour arrosage de plantations et nettoyage divers

- **Exécution**
  - **maître d'œuvre :** commune
  - **phasage :** février 2011 – juin 2011
  - **date de l'exécution effective :** juin 2011

Moyens financiers :

Coût : 1000 € (voir facture)
Fonds propres : 100%
Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Pièce(s) justificative(s) N°:
29

FICHE ACTION N° 2.4.4 01

METTRE EN PLACE UN TRI DES CARTOUCHES D'ENCRES

Date de création : 2011
Mise à jour :
Porteur de l'action : commune de Rivolet

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :
Finalité n°2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude (avant projet sommaire)**
  Constat d'un défaut de recyclage sur la commune.

- **Réalisation (avant projet défini)**
  Faire le choix de l'association a but non lucratif voire humanitaire qui deviendra partenaire du projet.
  Concertation avec l'école pour son implication et choix commun de l'association Initiative Recyclage.
  Mettre à disposition les lieux de dépôts

- **Exécution**
  - **maître d'œuvre :** commune
  - **phasage :** juin 2011 – septembre 2011
  - **date de l'exécution effective :** septembre 2011

Moyens financiers :

Coût : Nul
Fonds propres :
Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :
Ecole

Pièce(s) justificative(s) N° :
29, 30

FICHE ACTION N° 2.4.4. 02

RAMASSAGE DE LA FERRAILLE SUR LA COMMUNE

Date de création : 2011
Mise à jour :
Porteur de l'action : commune de Rivolet

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :
Finalité n°2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
Autre(s) finalité(s) concernée(s) :
Finalité n°4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Action :

- **Etude (avant projet sommaire)**
  Faire bénéficier le Centre Communal d'Action Sociale du produit de la revente de ferraille collectée sur la commune.
  Permettre le recyclage des matériaux.
  Eviter les décharges sauvages.

- **Réalisation (avant projet défini)**
  Contacter un ferrailleur
  Déterminer une date de ramassage
  Informer la population (bulletin d'informations mensuelles)
  Appel à volontariat pour le ramassage

- **Exécution**
  - **maître d'œuvre :** commune
  - **phasage :** Annuel
  - **date de l'exécution effective :** juillet 2011

Moyens financiers :

Coût : 360 € (heures cantonnier)
Fonds propres : 100%
Aides / subventions : revente de la ferraille de 600 €

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :
C.C.A.S., Ferrailleur

Pièce(s) justificative(s) N°:
29, 30

FICHE ACTION N° 2.4.4. 03

INFORMATION ET INCITATION AU TRI SELECTIF DU PERSONNEL COMMUNAL ET DES HABITANTS

Date de création : 2011
Mise à jour :
Porteur de l'action : commune de Rivolet

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :
Finalité n°2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude (avant projet sommaire)**
  Information insuffisante sur les lieux de tri sélectif
  Information d'anomalies dans les ordures ménagères par le prestataire

- **Réalisation (avant projet défini)**
  Elaboration et distribution aux habitants d'un livret d'information sur le tri par la communauté de commune
  Mise en place de fiche explicative sur les bennes de tri
  Information dans le bulletin municipal
  Achat et distribution de sacs de tri

- **Exécution**
  - **maître d'œuvre :** commune, communauté de communes
  - **phasage :** 2010 - 2012
  - **date de l'exécution effective :** 2012

Moyens financiers :

Coût :
Fonds propres : CCBNM
Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :
SYTRAIVAL, CCBNM

Pièce(s) justificative(s) N°:
30

FICHE ACTION N° 2.4.4. 04

METTRE EN PLACE LA RECUPERATION DES BOUCHONS PLASTIQUES

Date de création : mai 2011
Mise à jour :
Porteur de l'action : commune de Rivolet

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :
Finalité n°2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude (avant projet sommaire)**
  Inciter les habitants à trier les bouchons plastiques en vue d'un recyclage

- **Réalisation (avant projet défini)**
  - *Mettre en place un container dans l'école*
  - *Sensibiliser les élèves*
  - *Informer la population*

- **Exécution**
  - **maître d'œuvre** : école, commune
  - **phasage :** 2010
  - **date de l'exécution effective :** décembre 2010

Moyens financiers :

Coût : Nul
Fonds propres :
Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N° 3.1.1.3. 01

SUPPRESSION DES CANALISATIONS EN PLOMB

Date de création : Septembre 2011
Mise à jour :
Porteur de l'action : Syndicat Intercommunal des Eaux du Centre Beaujolais (SIECB) et SIE de l'ouest de Villefranche

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :
Finalité n°3 : Epanouissement de tous les êtres humains

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude (avant projet sommaire)**
  Présence d'une canalisation en plomb sur le secteur du SIECB.

- **Réalisation (avant projet défini)**
  Envoi d'un courrier au SIECB lui demandant la suppression de la canalisation en plomb.

- **Exécution**
  - **maître d'œuvre :** Syndicats
  - **phasage :** juin 2010 - 2013
  - **date de l'exécution effective :** 2013

Moyens financiers :

Coût : à définir
Fonds propres :
Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N° 3.1.1.4. 01

SIGNALISATION DES POINTS D'EAU POTABLE OU NON POTABLE SUR LA COMMUNE

Date de création : Septembre 2011
Mise à jour :
Porteur de l'action : commune de Rivolet

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :
Finalité n°3 : Epanouissement de tous les êtres humains
Autre(s) finalité(s) concernée(s) :
Finalité n°4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Action :

- **Etude (avant projet sommaire)**
  Lors du diagnostic territorial élaboré par l'Association Notre Village, l'absence de signalisation de potabilité ou non potabilité sur les différents points de distribution de la commune a été constatée.

- **Réalisation (avant projet défini)**
  Dresser une liste et localiser les différents points d'eau présents sur le village et les identifier
  Commander les panneaux

- **Exécution**
  - **maître d'œuvre :** commune
  - **phasage :** dernier trimestre 2011
  - **date de l'exécution effective :** décembre 2011

Moyens financiers :

Coût : à définir
Fonds propres : 100%
Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :
Employés communaux

Pièce(s) justificative(s) N°:

FICHE ACTION N° 3.2.2. 01

PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA SEMAINE NATIONALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Date de création : 2012
Mise à jour :
Porteur de l'action : commune de Rivolet

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :
Finalité n°3 : Epanouissement de tous les êtres humains
Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude (avant projet sommaire)**
  Dans la démarche du développement durable, susciter de nouvelles actions.
  Communiquer sur l'ensemble des réflexions et des actions qui concernent le développement durable.

- **Réalisation (avant projet défini)**
  Intervention de différentes associations (Hespul, amorce) lors de réunions publiques.
  Participation de l'école à la semaine du développement durable.

- **Exécution**
  - **maître d'œuvre :** commune
  - **phasage :** Annuel
  - **date de l'exécution effective :** Avril 2012

Moyens financiers :

Coût : à estimer
Fonds propres : 100%
Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :
Ecole, ADEME, Hespul, Amorce

Pièce(s) justificative(s) N° :
93

FICHE ACTION N° 3.2.3. 01

DIAGNOSTIC CONCERNANT LES BESOINS EN MATIERE DE GARDE D'ENFANTS SUR LA COMMUNE

Date de création : 2011
Mise à jour :
Porteur de l'action : commune de Rivolet

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :
Finalité n°3 : Epanouissement de tous les êtres humains
Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude (avant projet sommaire)**

- **Réalisation (avant projet défini)**
  Refonte d'un questionnaire-type proposé par la CAF de Villefranche-sur-Saône.
  Distribution de ce questionnaire joint à la feuille d'informations municipales mensuelle.
  Analyse des réponses.

- **Exécution**
  - **maître d'œuvre :** commune
  - **phasage :** mars 2011 – mai 2011
  - **date de l'exécution effective :** mai 2011

Moyens financiers :

Coût : Nul
Fonds propres :
Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :
C.A.F. de Villefranche-sur-Saône

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N° 3.2.3. 02

PROPOSER UN SERVICE PERISCOLAIRE PLUS ADAPTE AUX FAMILLES

Date de création : 2010
Mise à jour :
Porteur de l'action : commune de Rivolet

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :
Finalité n°3 : Epanouissement de tous les êtres humains
Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude (avant projet sommaire)**
  Lors d'un conseil d'école, demande des familles pour augmenter l'amplitude d'ouverture de la garderie périscolaire du fait de l'éloignement du lieu de travail des parents (de 18h à 18h30, 3 fois par semaine).

- **Réalisation (avant projet défini)**
  Questionnaire distribué aux familles en juin 2010.

- **Exécution**
  - **maître d'œuvre :** commune
  - **phasage :** juin 2010 – septembre 2010
  - **date de l'exécution effective :** septembre 2010

Moyens financiers :

Coût : 1140 € par an
Fonds propres :
Aides / subventions : Etat (contrat d'aide à l'emploi)

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :
Ecole

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N° 3.4.2. 01

ELABORER UNE CHARTE AVEC LES JEUNES POUR L'UTILISATION DE LA ZONE DE LOISIRS

Date de création : mai 2011
Mise à jour :
Porteur de l'action : commune de Rivolet

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :
Finalité n°3 : Epanouissement de tous les êtres humains
Autre(s) finalité(s) concernée(s) :
Finalité n°4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Action :

- **Etude (avant projet sommaire)**
  Faire le point sur la zone de loisirs avec les personnes du village : constat du fonctionnement des lieux et des équipements.

- **Réalisation (avant projet défini)**
  Réunion avec les habitants du village avec pour ordre du jour deux points :
  - *Réflexion sur l'investissement d'éventuel équipement de jeux (tel que cage de foot et balançoire).*
  - *Echange et réflexion sur l'utilisation du site en vue de l'élaboration d'une charte. Un groupe de jeunes et enfants accompagnés par des parents et des élus s'est constitué en comité pour faire vivre cette charte (voir en annexe).*

- **Exécution**
  - **maître d'œuvre :** commune
  - **phasage :** avril 2011 – octobre 2011
  - **date de l'exécution effective :** octobre 2011

Moyens financiers :

Coût : prix du panneau
Fonds propres : 100%
Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N° 4.1.3. 01

CREATION D'UN SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Date de création : 2011
Mise à jour :
Porteur de l'action : commune de Rivolet

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :
Finalité n°4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude (avant projet sommaire)**
  Utiliser les nouvelles technologies à des fins d'information et communication

- **Réalisation (avant projet défini)**
  Recherche du serveur
  Réflexion et validation du contenu par le conseil municipal

- **Exécution**
  - **maître d'œuvre :** commune
  - **phasage :** décembre 2010 – début 2012
  - **date de l'exécution effective :** début 2012

Moyens financiers :

Coût : 180€ TTC/an
Fonds propres : 100%
Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :
Association des maires ruraux

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N° 4.2.2. 01

AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES ECOLIERS EN DIMINUANT LES NUISANCES SONORES

Date de création : 2011
Mise à jour :
Porteur de l'action : commune de Rivolet

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :
Finalité n°4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude (avant projet sommaire)**
  Bilan sonore établi dans les différents locaux de l'école

- **Réalisation (avant projet défini)**
  Isolation phonique d'une classe par un doublage des murs en bois et ouate de cellulose
  Amélioration d'une autre classe par un revêtement au sol plus performant

- **Exécution**
  - **maître d'œuvre :** commune
  - **phasage :** mars 2011 – juin 2012
  - **date de l'exécution effective :** juin 2012

Moyens financiers :

Coût : à chiffrer devis en cours
Fonds propres : 70%
Aides / subventions : 30% conseil général

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Pièce(s) justificative(s) N° :
75

FICHE ACTION N° 5.6.3. 01

UTILISATION DE PRODUITS ECO-RESPONSABLES

Date de création : 2011
Mise à jour :
Porteur de l'action : commune de Rivolet

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :
Finalité n°5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude (avant projet sommaire) :**
  Utilisation de certains produits d'entretien polluants et/ou non recyclables dans les services communaux.

- **Réalisation (avant projet sommaire)**
  Choix des fournisseurs
  Sensibilisation des usagers (employés communaux, enseignants)

- **Exécution**
  - **maître d'œuvre :** commune
  - **phasage :** annuel
  - **date de l'exécution effective :** début 2011

Moyens financiers :

Coût : 1500€ TTC/an
Fonds propres : 100%
Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :
Ecole, mairie, salle des fêtes

LEXIQUE

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
CAF: Club Alpins Français
CAT : Centre d'Aide par le Travail
CCAS : Caisse Centrale d'Activités Sociales
CCBNM : Communauté de Communes Beaujolais-Nizerand-Morgon
DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDT : Direction Départementale du territoire
EBC : Espace Boisé Classé
EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
ERP : Etablissement Recevant du Public
GR : Grande Randonnée
HQE : Haute Qualité Environnementale
ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IME : Institut Médico-Educatif
OPAH : Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat
ORAC : Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce
PAB : Programme d'Aménagement de Bourg
PAVE : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces Publics
PDIPR : Plan Départementaux des Itinéraires de Promenades et de Randonnées
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PPR : Plan de Prévention des Risques
RNU : Règlement National d'Urbanisme
RSA : Revenu de Solidarité Active
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique
ZRR : Zone de Revitalisation Rurale

LISTE DES ACTIONS INSCRITES DANS LE PROGRAMME AGENDA 21

Titre de l'action	Porteur de l'action			Échéance
	Commune	Intercommunalité	Autres	
Finalité 1 : *Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère*				
- Diminution de l'éclairage des hameaux	Oui			fin 2012
- Amélioration de l'isolation extérieure de l'école	Oui			sept-10
- Sensibilisation de la population aux économies d'énergie et ressource de proximité	Oui			2014
- Améliorer la consommation énergétique de la salle des fêtes	Oui			2012
- Créer des lignes de pédibus	Oui			avr-11
Total des actions de la finalité 1	**5**	**0**	**0**	
Finalité 2 : *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources*				
- Sensibilisation de la population à la qualité de la rivière			Oui	1er semestre 2012
- Pose d'oxygénateurs d'eau sur les robinets des bâtiments communaux	Oui			déc-11
- Création d'un puit	Oui			juin-11
- Mettre en place un tri des cartouches	Oui			sept-11
- Ramassage de la ferraille sur la commune	Oui			juil-11
- Information et incitation au tri sélectif du personnel communal et des habitants	Oui			2012
- Mettre en place la récupération des bouchons plastiques	Oui			déc-10
Total des actions de la finalité 3	**6**	**0**	**1**	
Finalité 3 : *Epanouissement de tous les êtres humains*				
- Suppression des canalisations en plomb			Oui	2013
- Signalisation des points d'eau potable ou non potable sur la commune	Oui			déc-11
- Participation de la commune à la semaine nationale du développement durable	Oui			avr-12
- Diagnostic concernant les besoins en matière de garde d'enfants sur la commune	Oui			mai-11
- Proposer un service périscolaire plus adapté aux familles	Oui			sept-10
- Elaborer une charte avec les jeunes pour l'utilisation de la zone de loisirs	Oui			oct-11
Total des actions de la finalité 3	**5**	**0**	**1**	

Finalité 4 : *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations*				
- Création d'un site internet de la commune	Oui			début 2012
- Améliorer la qualité de vie des écoliers en diminuant les nuisances sonores	Oui			juin-12
Total des actions de la finalité 4	**2**	**0**	**0**	
Finalité 5 : *Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables*				
- Utilisation de produits éco-responsables	Oui			début 2011
Total des actions de la finalité 5	**1**	**0**	**0**	
SOUS-TOTAL	**19**	**0**	**2**	
TOTAL DES ACTIONS	**21**			

REPARTITION DES ACTIONS PAR FINALITE

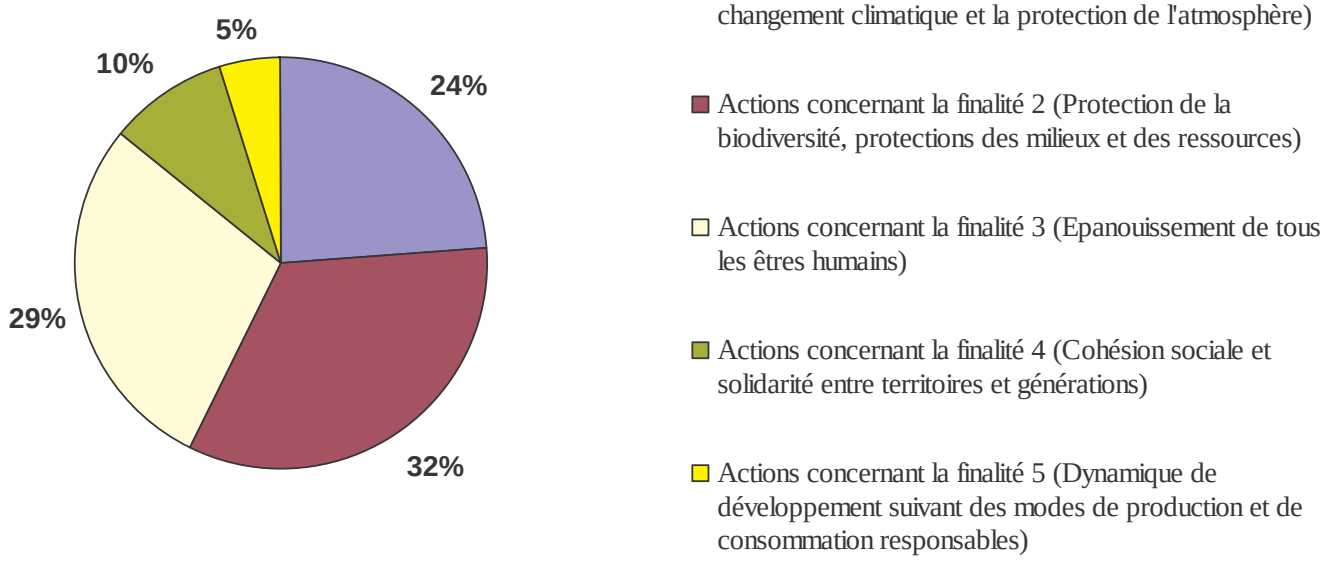

III. ELEMENTS PERMETTANT L'APPRECIATION DE LA DEMARCHE

La démarche de mise en place de la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » (agenda 21 local) a fait l'objet d'une modélisation à destination des villages par l'association Notre Village. Ainsi la démarche est identique dans tous les villages ayant intégré la procédure de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ».
L'agenda 21 « Notre Village Terre d'Avenir » repose à la fois sur les perceptions et les attentes des acteurs du territoire et sur la prise en compte du long terme.

1. Adoption d'une stratégie d'amélioration continue

Le village de Rivolet s'engage dans une stratégie d'amélioration continue par le biais de la labellisation « Notre Village Terre d'Avenir », le label étant attribué notamment en fonction du nombre de points obtenu par le village lors de son évaluation vis à vis du diagnostic de départ, des actions mises en place et des progrès réalisés.

En effet, au bout d'une période de 3 ans suivant l'obtention du label (correspondant au début de la mise en œuvre de la Charte « Notre Village Terre d'Avenir »), le village fera l'objet d'une nouvelle évaluation qui débouchera sur l'établissement d'un nouveau diagnostic qui permettra de faire évoluer l'agenda 21.

De plus, pour conserver le label, le village devra avoir amélioré sa situation et augmenté son nombre de points ce qui pourra occasionner l'attribution de distinctions (sous forme d'hirondelles), dans une perspective d'amélioration continue. Il faudra améliorer ses méthodes de participation, d'évaluation, son approche transversale au sein de la collectivité territoriale et avec tous les acteurs externes…

2. Evaluation

Annuellement, l'association évalue le programme d'action de la commune en suivant la mise en œuvre des actions.

Trois ans après avoir obtenu ce label, la commune va être diagnostiquée une nouvelle fois, afin d'évaluer son engagement dans le Développement Durable. Cette évaluation sera faite d'une part :

- par le renseignement **d'une grille de « ré-audit » informatique comprenant 700 critères** (élaborés par l'Association) et d'autre part,
- par la mise en place de **15 indicateurs issus du Développement Durable. L'engagement réel de la collectivité dans le développement durable se fait par la « mesure » de l'impact de son programme d'actions sur le territoire.**

Cette démarche est effectuée en étroite collaboration avec le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, en s'appuyant sur leur « Référentiel d'Evaluation ».

Les points qui restent à améliorer vont permettre **d'aboutir à une nouvelle synthèse de diagnostic et donc à un nouveau programme d'actions (nouvel Agenda 21).** Une fois ce dernier établi, il sera présenté devant le comité de suivi de l'association. **Une graduation « d'hirondelles » symbolisera alors l'investissement de la collectivité dans le Développement Durable.**

Les 15 indicateurs se déclinent par *10 indicateurs finalités* et *5 indicateurs démarche*:

-Indicateur 1 : Consommation énergétique
-Indicateur 2 : Production énergétique
-Indicateur 3 : Proportion du territoire couvert par un diagnostic de biodiversité
-Indicateur 4 : Consommation totale d'eau des bâtiments publics
-Indicateur 5 : Rejets
-Indicateur 6 : Déchets
-Indicateur 7 : Ruralité
-Indicateur 8 : La jeunesse de la commune
-Indicateur 9 : Cohésion Sociale et solidarité
-Indicateur 10 : Favoriser les circuits courts

-Indicateur 11 : Participation
-Indicateur 12 : Pilotage du projet
-Indicateur 13 : Transversalité
-Indicateur 14 : Evaluation
-Indicateur 15 : Stratégie d'amélioration continue

3. Participation des acteurs locaux, des habitants et évaluation partagée

Les acteurs locaux et les habitants ont été rassemblés une première fois lors de la visite de l'agent de l'Association sur le territoire du village, afin que leur soit présenté, lors d'une réunion publique, le concept de développement durable, et sa traduction concrète dans un Agenda 21 local grâce à la démarche de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ».

Dans un second temps, le village a organisé une réunion publique et/ou une consultation de la population afin de partager le diagnostic remis par l'agent en vue d'y apporter des modifications ou des éléments complémentaires si nécessaire.

Au fur et à mesure de l'avancement du projet, des réunions publiques ont eu lieu afin de présenter les réflexions et les actions que suscite le projet. C'est l'occasion d'informer aux acteurs non présents dans le Comité de Pilotage, les nouvelles orientations de la collectivité.
Ces réunions ont toujours une forte participation car les acteurs des collectivités rurales sont motivés pour agir sur leur territoire.

Une fois que la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » (l'agenda 21 local) a été formalisé par le comité de pilotage, elle a fait l'objet d'une présentation à la population avant son adoption définitive en conseil municipal.

Le comité de pilotage continue de se réunir régulièrement après l'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » pour suivre l'évolution de l'Agenda 21, la mise en œuvre des actions…

4. Transversalité de l'analyse et des méthodes de travail

La transversalité de l'analyse réside dans le fait que l'évaluation du village est réalisée à partir des 3 volets du développement durable (environnemental, économique, social) puis elle est restituée en fonction des 5 finalités si bien que les préoccupations économiques, sociales et environnementales se retrouvent à l'intérieur de chaque finalité. On a ainsi une approche transversale au niveau de l'analyse remise au village.

Transversalité dans la méthode de travail :

Par ailleurs, concernant les méthodes de travail, le village organise des réunions de travail du comité de pilotage qui favorisent la transversalité. En effet, plusieurs groupes de travail sont ainsi constitués soit en fonction des 3 volets, soit en fonction des 5 finalités. La thématique de réflexion des groupes de travail change à chaque réunion du comité de pilotage si bien que chaque groupe de travail a réfléchi sur les 3 volets et/ou sur les 5 finalités.
Une mise en commun des réflexions finales permet de synthétiser les propositions et d'obtenir un programme d'action favorisant la transversalité (les fiches actions et les tableaux de bord permettent aux membres du comité de pilotage et aux différents acteurs du territoire d'échanger les informations suivant leurs compétences).

Transversalité avec tous les acteurs :

La transversalité se retrouve également dans la prise en compte par le village de l'ensemble des échelles territoriales et par les différents enjeux sur lesquels il souhaite agir comme l'environnement, la prise en compte des milieux naturels et du cadre de vie, la démographie, les moyens économiques et touristiques…

5. Organisation du pilotage

Le portage du projet par la collectivité, est une des réussites à la mise en œuvre d'un Agenda 21. Cela va de pair avec la prise en compte du développement durable dans l'ensemble des services et par tous les acteurs de la collectivité.

La formalisation du comité de pilotage a lieu, à l'initiative du maire lors de la réunion publique animée par l'agent.
Le comité de pilotage s'est réuni 8 fois dans l'année et est constitué de 23 personnes volontaires (habitants, représentants d'associations, d'activités économiques, du milieu social…), dont une partie d'élus, réparties en plusieurs groupes de travail comme présenté en 3. Des représentants des territoires infra ou supra territoriaux ont également été associé aux réflexions (CR, CG, Communauté de communes, Communauté d'Agglomération, pays, DDT, DREAL, CAUE, ADEME, PNR…

Une personne ressource est identifiée par le maire pour porter le projet avec lui, organiser les réunions de pilotage (environ une par mois), les réunions publiques, rédiger les synthèses et comptes rendus. Elle constitue le référent sur la commune en matière de développement durable et favorise la diffusion d'information auprès des autres structures, et des bonnes pratiques avec l'appui de l'ensemble du comité de pilotage.

Une fois la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » formalisée, elle est approuvée par le conseil municipal et des réunions de suivi sont organisées par le comité de pilotage.

LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE

Nom Prénom	Téléphone	Adresse mail	Portable
AUTHIER Martine	04 74 67 32 71	gilles.authier@wanadoo.fr	
BENOIT Christian	04 74 67 43 94	benoitchristian@orange.fr	06 80 71 76 21
BENOIT Françoise	04 74 67 43 94	benoitfrancoise@wanadoo.fr	06 70 52 22 25
BIARD Nadine	04 74 67 47 51	nadine.biard@sfr.fr	06 15 96 06 46
BILLANDON Bernard	04 74 67 38 02	bernard.billandon@orange.fr	06 77 59 25 24
BOUGAIN Béatrice	04 74 67 30 39	bougain.marc@orange.fr	06 70 32 15 32
BURLOT Pierre-Yves	04 74 67 43 97	pyb.burlot@wanadoo.fr	06 35 31 37 95
DUFOUR Gilbert	04 74 67 42 90	dufour.therese@wanadoo.fr	06 69 23 18 71
ENENKEL Marc	04 74 67 41 11	marc.enenkel@orange.fr	06 84 50 49 64
FELLOT Emmanuel	04 74 67 37 75	ne.fellot@wanadoo.fr	06 77 81 68 87
FELLOT Julien	04 37 55 19 54	fellot.julien@wanadoo.fr	
FELLOT Michel	04 74 67 32 63		
GAILLARD Laetitia		laeti.antema@gmail.com	
GIUDICE David		david.giudice@free.fr	06 18 00 79 57
GOSSE Alain		alaingosse@wanadoo.fr	06 80 25 85 18
MINOT Christiane	04 74 67 45 46	jpcminot@hotmail.com	06 87 38 67 24
MINOT Eric	04 74 67 36 86		06 23 81 89 67
MUTABAZI Raymonde	04 74 67 41 03	evalde.mutabazi@wanadoo.fr	06 83 32 71 00
ORTONNE Charles		myleneetcharles@laposte.net	06 83 43 61 03
ROCHER Robert	04 74 67 49 35		06 65 66 39 03
SADOR Alain	04 74 67 40 60	alainsador@orange.fr	06 84 81 71 21
SADOR Yvette	04 74 67 40 60	alainsador@orange.fr	06 84 81 71 21
THOMASSET Annick	04 37 55 10 21	david.thom@free.fr	06 61 45 18 08

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE RIVOLET

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20-15-09-2011

SOUS-PRÉFECTURE
REÇU LE 19 SEP. 2011
VILLEFRANCHE (Rhône)

L'an deux mil onze, le quinze septembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le neuf septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre-Yves BURLOT.

Membres afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 10 - Présents : 10 - Votants : 10

Présents : *Pierre-Yves BURLOT, Béatrice BOUGAIN, Christian BENOIT, Henri SANDRIN, Gilles AUTHIER, Raymonde MUTABAZI, Emmanuel FELLOT, Nadine BIARD, Jacqueline MINOT, Annick THOMASSET*

OBJET : APPROBATION DE L'AGENDA 21 « NOTRE VILLAGE – TERRE D'AVENIR »

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 21 janvier 2010, portant sur l'approbation de l'Agenda 21 local « Notre Village, Terre d'avenir ».

Il présente au Conseil municipal la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » et la soumet au vote. Cette Charte précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le Ministère de l'Ecologie du Développement et de l'Aménagement Durable.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- ***D'APPROUVER** la Charte «Notre Village Terre d'avenir » : Agenda 21 local.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire, Pierre-Yves BURLOT

MAIRIE DE RIVOLET 69640

UN APERCU de Rivolet

Photo 1.2.2
Arrêt car du Rhône

Source : Photothèque Notre Village

Photos 1.2.2 bis
PDIPR

Source : Photothèque Notre Village

Photo 2.2.1
Aménagement des berges

Source : Photothèque Notre Village

Photo 2.4.4
Tri des déchets

Source : Photothèque Notre Village

Photos 3.2.1
Bâtiment scolaire

Source : Photothèque Notre Village

Photos 3.6
La Mairie et la bibliothèque

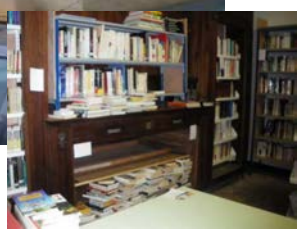

Source : Photothèque Notre Village

Photo 4.2.2
Petit patrimoine

Source : Photothèque Notre Village

Photos 4.2.3
Préservation de l'esthétique

Source : Photothèque Notre Village

Photos 5.1.1
Le vignoble

Source : Photothèque Notre Village

Photo 5.3.1
Bar Restaurant-Auberge

Source : Photothèque Notre Village

Photos 5.5.1
Zone de loisirs et chambres d'hôtes

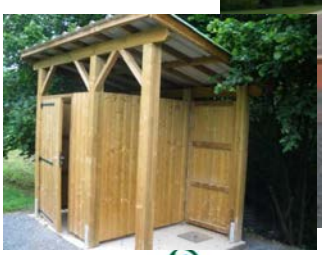

Source : Photothèque Notre Village

ANNEXES

(EXTRAITS BULLETINS MUNICIPAUX, PRESSE…)

DEVELOPPEMENT DURABLE – AGENDA 21

Le comité de pilotage se réunira le mardi 14 décembre à 20 h 00 dans la salle de réunion de la mairie, en présence de Cécile BAZIN, animatrice de l'Association « Notre Village – Terre d'avenir ».

Le Conseil municipal compte sur la présence de nombreux Rivoliens concernés par le Développement durable. Lien internet : www.notrevilage.asso.fr

BOUCHONS PLASTIQUES

L'association KIWANIS récupère les bouchons plastiques en vue de financer des fauteuils roulants pour les personnes handicapées. Un dépôt de cette collecte se trouve à l'école publique de RIVOLET.

Annexe 1 : Informations municipales du 1er décembre 2010

PEDIBUS

Le pédibus est un mode de ramassage scolaire à pied sécurisé et encadré par des adultes volontaires organisés entre eux pour faire le trajet à tour de rôle. *Les risques liés aux déplacements avec les enfants sont couverts par la compagnie d'assurance de la commune. Il suffit de déposer en mairie la liste des parents « conducteurs » et l'itinéraire emprunté.*

Deux lignes fonctionnent déjà au départ de « Pierrefilant » et du « Petit Vernay », avec la possibilité d'organiser des arrêts « pédibus » où l'on pourrait ramasser d'autres enfants.

Outre le gain économique, écologique évident, les parents disposent dès qu'ils ont confié leurs enfants d'un temps non négligeable pour vaquer à leurs occupations quotidiennes. Par ailleurs, les enfants pratiquent un effort physique « dosé » qui participe à leur santé. Ils appréhendent les situations dangereuses afin d'acquérir de l'autonomie face à la circulation.

Le pédibus permet surtout aux parents de se rencontrer, de renouer avec la notion d'entraide et aux enfants, de partager des moments conviviaux avec des camarades et les parents accompagnateurs. Les petits marcheurs arrivent frais et dispos en classe, leur concentration est accrue.

Pour plus de renseignements, contactez Laëtitia GAILLARD au 04 37 55 19 33.

ZONE DE LOISIRS – CHARTE D'UTILISATION

Une quinzaine d'enfants et de parents se sont réunis à plusieurs reprises avec des élus de Rivolet pour mettre au point une charte d'utilisation de la Zone de Loisirs.

Ils ont soumis un certain nombre d'idées pour les équipements complémentaires qui doivent être mis en place prochainement, notamment des cages de foot et des bancs. Ils ont aussi évoqué les comportements inadaptés de certains jeunes et souhaitent y remédier.

Dans le courant du mois de juillet un abri doit être construit pour recevoir un vieux pressoir, des bancs et un panneau d'affichage.

Ce petit comité doit se réunir régulièrement et souhaite la présence et la participation du plus grand nombre d'utilisateurs.

La prochaine réunion doit avoir lieu au mois de septembre et sera annoncée dans la note d'information de septembre 2011.

Annexe 2 : Informations municipales du 1er juin 2011

RAMASSAGE FERRAILLE - CCAS

Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale de RIVOLET collectera la ferraille, les épaves de voiture (accompagnées de leur carte grise) et les batteries, le mercredi 6 juillet. *Nous vous remercions de bien vouloir déposer votre ferraille pour le 6 juillet au matin, devant chez vous ou de la déposer dans les bennes prévues à cet effet devant le nouveau cimetière, le même jour à partir de 7 heures. Tous les autres encombrants ne seront pas ramassés. Nous vous remercions de les déposer à la déchèterie d'Arnas.*

Les bonnes volontés pour effectuer ce ramassage sont toujours les bienvenues. Rendez-vous sur le parking de la Salle des Fêtes à 8 heures.

Contact : Emmanuel FELLOT, Conseiller municipal au 06 77 81 68 87

ZONE DE LOISIRS

Lors d'une 2ème réunion qui a eu lieu le 27 mai dernier, les enfants et jeunes du village ont rédigé la charte suivante :

- *Respecter les autres : ne pas les insulter, ne pas se battre,*
- *Interdiction de pénétrer dans la zone de loisirs avec des engins motorisés,*
- *Interdiction d'utiliser des pétards,*
- *Ne pas jeter de pierres, de cailloux ou objets dangereux,*
- *Ne pas abîmer les vignes,*
- *Ne pas jeter de papiers dans la rivière ou dans la zone de loisirs,*
- *Limiter les déchets,*
- *Ne pas rouler en vélo sur les arbustes,*
- *Ne pas détériorer les toilettes et ne pas jeter la sciure.*

Cette charte peut évoluer et des points peuvent être ajoutés au fil du temps. Elle est la garantie du respect des lieux et des individus.

ENFANCE ET JEUNESSE

Un questionnaire avait été distribué dans toutes les boîtes aux lettres, lors de la distribution de la note d'informations mensuelle du mois d'avril.

Seulement 16 questionnaires ont été retournés en mairie. Ils concernent 19 enfants âgés de moins de 6 ans et 9 enfants âgés de moins de 15 ans.

La synthèse montre que :

- *La majorité des questionnaires a été retournée par les familles de jeunes enfants,*
- *La quasi-totalité des enfants est scolarisée à Rivolet,*
- *La garderie périscolaire est très fréquentée,*
- *15 familles connaissent les équipements de la Communauté de communes et globalement les équipements sont utilisés. Il semble que l'information soit bien passée,*
- *Il existe un réel besoin de modes de garde dû à la bi-activité des parents et à l'éloignement de leurs lieux de travail,*
- *L'utilisation du multi-accueil est proportionnellement assez restreinte : problème de places ? problèmes de places d'accueil occasionnel ?*
- *Les parents sont demandeurs de garde chez les assistantes maternelles pour un accueil périscolaire, afin de mieux respecter le rythme des enfants,*
- *La solidarité familiale intervient très peu, sans doute parce que les familles ne sont pas sur place, en particulier pour les nouveaux arrivants,*
- *On note des demandes d'activités sportives dont certaines se pratiquent sur le territoire. Les parents sont invités à s'informer auprès des différentes mairies de la Communauté de communes Beaujolais-Nizerand-Morgon.*

Annexe 3 : Informations municipales du 1er juillet 2011

Beaujolais Nizerand Morgon

Rivolet

Mise en place du Pédibus

Le pédibus est un mode de ramassage scolaire à pied sécurisé et encadré par des adultes volontaires organisés entre eux pour faire le trajet à tour de rôle. Les risques liés aux déplacements avec les enfants sont couverts par la compagnie d'assurance de la commune, il suffit de déposer la liste des parents "conducteurs" et l'itinéraire en mairie. Deux lignes de Pédibus fonctionnent déjà au départ du Petit Vernay et de Pierre-Filant.

"Il est évidemment possible d'organiser de nouveaux arrêts sur les lignes actuelles pour accompagner d'autres enfants, commente l'une des mamans, conseillère municipale, convaincue. ***Outre le gain économique et écologique évident, les parents disposent dès qu'ils ont confié leurs enfants d'un temps non négligeable pour vaquer à leurs occupations quotidiennes. Par ailleurs les enfants pratiquent un effort physique "dosé" qui participe à leur santé, ils appréhendent les situations dangereuses afin d'acquérir de l'autonomie face à la circulation. Le pédibus permet surtout aux parents de se rencontrer, de renouer avec la notion d'entraide, aux enfants de partager des moments conviviaux avec des camarades et les parents accompagnateurs. Les petits marcheurs arrivent frais et dispos en classe, leur concentration est accrue."***

Pédibus au départ du Petit Vernay, en route pour l'école à 2,5 km à pied !

Le pédibus est né à Rivolet grâce à une famille qui avait fait le choix de conduire ses trois enfants à l'école à pied. La maman a rejoint le comité de pilotage de "Notre village, terre d'avenir" et a lancé l'idée d'un pédibus plus organisé. Une fiche action a permis de formaliser le double objectif : informer sur ce mode de trajet écologique, sécuriser la ligne du Petit Vernay éloignée de 2,5 km avec quatre enfants à ce jour. Aux vacances de printemps, une autre ligne s'est organisée pour les enfants de Pierre-Filant, autour d'un planning réparti sur les quatre jours d'école, avec un ou deux adultes pour neuf enfants. A voir la liste des bénéfices, l'opération pourrait se multiplier rapidement… d'autant que c'est sans compter sur les belles surprises, comme le matin où le groupe a vu un chevreuil dans les sous-bois.

Annexe 4 : Mise en place du Pédibus

Conseil d'école du 15 juin 2010

Présents :

Monsieur le Maire : Pierre-Yves Burlot
Elues mairie : Nadine Biard
Enseignants : Agnès Pernoud, Alice Kroichvili, Boris Thomas, Anne-Sophie Chabassol
DDEN : Mme Sapin
Représentants des parents d'élèves : Nadège Fellot, Marie-Line Sandrin
ATSEM : Véronique Peyrache
Excusée : Mme Saadoun, IEN de la circonscription de Villefranche sur Saône, Annick Thomasset, élue mairie

1- Répartition des effectifs

PS : 9 - MS : 8 - GS : 3 - CP : 6 - CE1 : 7 - CE2 : 9 - CM1 : 6 - CM2 : 4
Les enfants seront répartis en 3 classes : PS/ MS : 17 élèves
GS/CP/CE1 : 16 élèves (décloisonnement l'AM pour les GS)
CE2/CM1/CM2 : 19 élèves
Total des effectifs l'année prochaine de 52 élèves contre 55 aujourd'hui.
Trois enseignants sont prévus pour l'an prochain : Agnès Pernoud part de l'école et sera remplacée par Anne-Sophie Chabassol pour la classe des maternelles. Un enseignant « remplaçant » pour la classe des « GS - CP-CE1 » qui n'est pas connu à cette heure, et Boris Thomas qui reste l'enseignant des CE2 à CM2, il restera l'an prochain le directeur de l'école.

2- Garderie périscolaire

Résultats du sondage pour une demande de rallongement du temps de la garderie périscolaire le soir :

18 réponses sur 30 ont été remises.

- 5 parents d'enfants non-utilisateurs de la garderie n'ont pas de demande de modifications d'horaires
- 3 parents d'enfants utilisateurs de la garderie ne souhaitent pas de modification d'horaires
- 4 parents d'enfants utilisateurs de la garderie souhaitent une modification d'horaires jusqu'à 18h15
- 5 parents d'enfants utilisateurs de la garderie souhaitent une modification d'horaires jusqu'à 18h30

Décision des élus en attente et soumis aussi à l'avis de la Caf qui participe financièrement à la garderie.
Un groupe de travail entre les élus et les parents d'élève sera chargé de mettre en place un règlement de garderie. Il serait bon l'an prochain de préciser les inscriptions des enfants en garderie de soir (tableau d'inscription ?).
Jérôme Marais ne continuera pas la garderie l'an prochain. Un recrutement est en train de se faire par les élus.
Bernadette sera rencontrée par les élus fin juin pour faire le point sur son poste.

3- Bilan des projets et sorties :

- Les « Classes qui dansent » pour les 3 classes au théâtre de Villefranche qui a débouché sur une rencontre départementale pour les « CP – CE1 » avec une présentation de leur spectacle et une rencontre avec une danseuse professionnelle.
- Un spectacle de Clown pour la classe des CP-CE1au théâtre de Villefranche
- 3 classes pour un Marché des connaissances à l'école de Montmelas
- Les deux classes des maternelles et des CP et CE1 sont partis au Parc des oiseaux

- Le 8 mai, chant de la Marseillaise lors de la cérémonie par les enfants avec l'accompagnement de Laurent Fellot, et présentation d'une carte de France représentant les lieux où les soldats habitants de Rivolet sont tombés lors de la guerre de 1939 – 1945 (avec la participation de l'école de Montmelas).
- Inauguration de l'Ecole Numérique Rurale : temps de rencontre et de présentation des outils numériques entre élus, parents et enseignants.
- Les rencontres USEP Hand Ball et Rugby pour les CP-CE1. Aspect socialisation des enfants (à développer)
- Projection du court métrage réalisé par la classe des grands au cinéma des « 400 coups » à Villefranche, avec un pot d'accueil préparé par les enfants de la classe.
- Allez voir le reportage de la classe des grands sur le festival des Dindes Folles sur le blog de l'école : www.ecolerivolet.blogspot.com

Rencontres et sorties à venir d'ici la fin de l'année scolaire

- Permis vélo pour la classe des grands le 24 juin à l'école de Montmelas.
- Le 24 juin, rencontre en chanson des classes des CP et CE1 et des grands à Cogny
- Le 25 juin à 18h30 : fête de l'école de fin d'année à la salle des fêtes, tous les parents sont conviés à un spectacle des enfants suivi d'un repas partagé entre tous.

Projets pour l'an prochain à découvrir :
12h de formation dans le cadre des classes à PAC (projet d'action culturelle) pour la classe des grands sur un projet d'animation cinématographique avec le théâtre de Villefarnche.

4- Informations de la Mairie

L'exercice d'évacuation « surprise » s'est bien passé sans panique.
La rénovation des bâtiments : isolation et rénovation incluse des façades aura lieu cet été. L'an prochain est prévu également l'isolation phonique de la classe des grands
Le projet d'extension de la cour de l'école est en cours d'acceptation par les élus du conseil municipal (prévision de la réalisation au printemps prochain).
La commune s'inscrit dans une démarche d'Agenda 21 (démarche de développement durable – suivi par l'association « notre village terre d'avenir »). Pour la labellisation, l'école sera amenée à participer par l'association des élèves (une commission sera créée).

Josette Sapin de la DDEN – médiateur entre parents, élus et enseignant trouve la communication très satisfaisante entre tous à Rivolet.

Trafic et vitesse des véhicules sur la route devant l'école : une discussion est en cours entre les élus et le conseil général par une proposition de mise en place de petits « terres pleins centraux » afin de canaliser les véhicules et de ralentir les vitesses.

Annexe 5 : Conseil d'école du 15 juin 2010

Compte rendu de la réunion Zone de loisirs
du 27 mai 2011

Présents : Anthony, Daniel, Norine, Margot, gwendoline, Lea, Adeline, Fabrice, Thomas
Parents accompagnateurs: Mme laffay, Corinne desigaux, Véronique Perrache.

Aménagement et équipement de la zone de loisirs :

- Cage de foot :

Prévoir des cages de foot de la même dimension que celles installées sur le terrain de la salle des fêtes
Voir pour la pose de barrière coté nizerand.
Planter une rangée d'arbre ripisylve.

- Toilette sèche

Il apparait, après discussion, une méconnaissance des jeunes de l'utilisation de toilettes sèches.
Importance d'expliquer pourquoi la commune a décidé de mettre des toilettes sèches.
Rappel d'information dans la gazette de juillet.

- Poser rapidement un panneau sur la zone de loisirs rappelant que les enfants sont sous la responsabilité des parents.

- Jeux des petits : emplacement vers le verger pour profiter de l'ombre des arbres.

- Mettre des « parking » à vélo.

Elaboration de la charte : proposition

Cette charte est l'aboutissement d'une réflexion menée par des enfants et jeunes du village.
Ils souhaitent que la zone de loisirs soit un lieu agréable à vivre pour rencontrer les copains : s'amuser, rire, discuter, taquiner, que des bons moments à vivre sur un espace adapté.
Pour cela, il est nécessaire de poser quelques règles collectives à respecter.

- Respecter les autres : ne pas insulter, ne pas taper.
- Interdiction de pénétrer dans la zone de loisirs avec des engins motorisés.
- Interdiction d'utiliser des pétards.
- Ne pas jeter de pierres, de cailloux et objets dangereux.
- Ne pas abimer les vignes, ne pas se jeter les raisins.
- Ne pas jeter des papiers dans la rivière ou sur le site.
- Limiter les déchets.
- Ne pas rouler sur les arbustes en vélo.
- Ne pas détériorer les toilettes, ne pas répandre la sciure de partout.

Mode d'affichage

Affichage sous l'abri.
Panneau qui laisse la possibilité d'afficher des informations comme les invitations ou compte rendu des réunions zone de loisirs, par exemple.

Prochaine réunion à prévoir en septembre (un vendredi soir 18h)

Annexe 6 : Compte rendu de la réunion Zone de loisirs du 27 mai 2011

COMPTE-RENDU DE LA PREMIERE REUNION DU COMITE DE PILOTAGE - 14/12/10

Présents: Martine AUTHIER, Christian BENOIT, Françoise BENOIT, Nadine BIARD, Bernard BILLANDON, Béatrice BOUGAIN, Gilbert DUFOUR, Marc ENENKEL, Emmanuel FELLOT, Julien FELLOT, Michel FELLOT, David GIUDICE, Alain GOSSE, Christiane MINOT, Eric MINOT, Raymonde MUTABAZI, Charles ORTONNE, Robert ROCHER, Alain SADOR, Yvette SADOR et Annick THOMASSET.
Cécile BAZIN, Agent de Développement de l'Association « Notre Village Terre d'Avenir »

1. Présentation de la synthèse de diagnostic

Après être revenue sur des notions générales du Développement Durable et sur la définition de l'Agenda 21, Cécile BAZIN présente la synthèse de diagnostic de notre village réalisé à partir de l'audit du 7 juin 2010. L'évaluation du village est restituée en fonction de 5 finalités avec pour chacune d'elles ses points forts, ses points faibles, ses points à améliorer et les critères discriminants à réaliser en priorité.

2. Remue-méninges

Afin de faire émerger des idées et propositions dans le cadre de l'Agenda 21 qui serviront de base de dialogue pour la suite des Comités de Pilotage (COPIL), Cécile BAZIN demande à chacun des présents de noter, pendant dix minutes sur des post-it, ce qu'il souhaite voir réaliser dans le domaine du Développement Durable.

3. Classement des réponses

Les réponses sont ensuite classées en fonction des trois volets (Environnement, Économie, Social) du Développement Durable. A l'intérieur de chaque volet, les réponses sont classées par finalité selon le Cahier des Charges de l'Association (ci-joint).

Environnement

Recours aux énergies renouvelables (1.1.2.)

Recours aux énergies renouvelables pour la salle des fêtes, les bâtiments publics et l'éclairage public
Recours aux énergies renouvelables pour le chauffage
Production d'énergie verte
Développement des énergies renouvelables
Incitation au recours aux énergies renouvelables (bois, éolien)
Installation d'un champ de panneaux solaires avec ou à la place d'éventuelles éoliennes

Maîtrise de la consommation d'énergie (1.1.3.)

Diminution de la consommation d'énergie sur la commune
Réduction encore plus importante de l'éclairage public
Augmentation des économies d'éclairage public
Extinction des lumières la nuit après une certaine heure dans le bourg et les hameaux
Arrêt du chauffage le week-end dans les bâtiments publics (Mairie)
Réalisation d'un diagnostic thermique des bâtiments publics et des habitations de la commune

Réseau routier (1.2.1.)

Entretien de la route de la Fouillous

Protection de la flore et de la faune (2.1.1.)

Suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires par la commune
Suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse
Diminution de l'utilisation de produits chimiques
Préservation de la biodiversité
Incitation à une gestion plus paysagère des espaces verts par la commune et les particuliers (taille des haies, tonte des pelouses)

Protection des milieux naturels et paysagers (2.1.2.)

Enfouissement des lignes électriques à l'extérieur du bourg

Gestion des cours d'eau (2.2.1.)

Entretien des berges de la rivière

Économies d'eau (2.2.4)

Équipement des bâtiments publics avec des systèmes économiseurs d'eau (chasse d'eau, réducteur de débit sur robinet,….)
Prévision d'un arrosage plus économe en eau pour le fleurissement

Gestion des eaux pluviales (2.2.5.)

Récupération des eaux pluviales des bâtiments publics (salle des fêtes, hangar des employés municipaux …)
Récupération des eaux pluviales
Récupération des eaux pluviales
Incitation à la récupération des eaux pluviales par les particuliers
Canalisation des eaux de ruissellement

Tri sélectif (2.4.5.)

Ramassage collectif des encombrants et des végétaux
Sensibilisation des citoyens au tri sélectif et aux gaspillages (emballages,…)
Amélioration du tri des poubelles
Amélioration du tri sélectif
Collecte sélective des emballages (une fois par mois à la place des ordures ménagères)
Organisation d'un ramassage individuel des déchets du tri sélectif (bacs ou sacs jaunes)
Organisation d'un ramassage collectif régulier d'ordures destinées à la déchèterie d'Arnas
Création d'un tri sélectif avec collecte différenciée

Introduction dans les appels d'offres de critères environnementaux (5.6.1.)

Construction ou rénovation selon les normes HQE
Réhabilitation de la salle des fêtes selon les normes HQE pouvant servir de modèle pour les particuliers et les inciter à améliorer leur habitat.

Achats de produits certifiés ou labellisés pour le fonctionnement des services publics (5.6.3.)

Utilisation de fournitures scolaires et de fournitures de bureau recyclables

Économie

Politique d'accueil des commerces (5.3.3.)

Installation d'un distributeur de billets sur la communauté de communes

Social

Développement des transports peu ou pas polluants (1.2.4.)

Développement du covoiturage vers la gare et les écoles
Développement du covoiturage
Développement du covoiturage
Mise en place de panneaux d'information ou d'un site internet pour le covoiturage
Sensibilisation des citoyens aux transports en commun
Information et sensibilisation des citoyens aux transports en commun
Mise en place d'un pédibus

Protection des milieux naturels et paysagers (2.1.2.)

Sensibilisation des citoyens à la protection de l'environnement
Instauration d'une journée « Nettoyage de Printemps »
Instauration d'une journée « Entretien des cours d'eau »
Organisation de journées de nettoyage (rivières, fossés)

Tri sélectif (2.4.5.)

Amélioration de l'information sur la récupération des piles, batteries, bouchons plastiques

Dispositions en faveur des personnes handicapées (3.3.2.)

Amélioration de l'accessibilité aux bâtiments communaux et lieux publics

Accueil des populations (3.5.3.)

Réalisation d'un document d'accueil pour les nouveaux arrivants

Politique d'information interne à la commune (4.1.1.)

Renforcement de la cohésion des actions intercommunales
Amélioration de l'information et de la participation aux actions intercommunales

Politique d'information externe à la commune (4.1.3.)

Création d'un site internet de la commune
Création d'un site internet de la commune

Bâti communal (4.2.2.)

Ralentissement de la circulation automobile dans le bourg

4. Organisation du COPIL de Rivolet

Compte-tenu du nombre de participants, Céline BAZIN propose de créer deux groupes de réflexion au sein du COPIL en répartissant les thèmes.

Groupe n°1

Recours aux énergies renouvelables (1.1.2.)
Maîtrise de la consommation d'énergie (1.1.3.)
Réseau routier (1.2.1.)
Développement des transports peu ou pas polluants (1.2.4.)

Économies d'eau (2.2.4)
Gestion des eaux pluviales (2.2.5.)
Dispositions en faveur des personnes handicapées (3.3.2.)
Accueil des populations (3.5.3.)
Politique d'information interne à la commune (4.1.1.)
Politique d'information externe à la commune (4.1.3.)
Bâti communal (4.2.2.)
Introduction dans les appels d'offres de critères environnementaux (5.6.1.)

13 inscrits : Martine AUTHIER, Nadine BIARD, Béatrice BOUGAIN, Emmanuel FELLOT, Michel FELLOT, David GIUDICE, Alain GOSSE, Christiane MINOT, Raymonde MUTABAZI, Charles ORTONNE, Alain SADOR, Yvette SADOR et Annick THOMASSET.

Groupe n°2

Protection de la flore et de la faune (2.1.1.)
Protection des milieux naturels et paysagers (2.1.2.)
Gestion des cours d'eau (2.2.1.)
Tri sélectif (2.4.5.)
Achats de produits certifiés ou labellisés pour le fonctionnement des services publics (5.6.3.)

7 inscrits :
Christian BENOIT, Françoise BENOIT, Bernard BILLANDON, Gilbert DUFOUR, Marc ENENKEL, Julien FELLOT et Robert ROCHER.

Il est préconisé d'identifier un **responsable projet** en charge de gérer les réunions, de faire les compte rendus et de remplir les fiches actions.
Il est souhaitable de réunir le **COPIL une fois/ mois** (durée 1h- 1h30).

Prochaine réunion du COPIL
Jeudi 27 janvier 2011 à 20 h 00

Annexe 7 : Compte rendu du COPIL du 14 décembre 2010

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE - 27/01/11

Présents: Martine AUTHIER, Christian BENOIT, Nadine BIARD, Bernard BILLANDON, Pierre-Yves BURLOT, Marc ENENKEL, Emmanuel FELLOT, Julien FELLOT, Laetitia GAILLARD, David GIUDICE, Alain GOSSE, Christiane MINOT, Raymonde MUTABAZI, Charles ORTONNE, Robert ROCHER, Alain SADOR, Yvette SADOR et David THOMASSET.

Les présents se sont répartis entre les deux groupes de réflexion définis à l'issue de la première réunion du COPIL

Groupe n°1

Martine AUTHIER (rapporteur), Nadine BIARD, Emmanuel FELLOT, Laetitia GAILLARD, David GIUDICE, Alain GOSSE, Christiane MINOT, Raymonde MUTABAZI, Charles ORTONNE, Alain SADOR et Yvette SADOR.

Autour du Bâti communal et essentiellement autour du projet de rénovation de la salle des fêtes**,** le groupe à émis des propositions visant à recourir aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie, à maîtriser la consommation d'eau et à réduire la pollution sonore pour les riverains, à améliorer le confort d'utilisation de la SDF.

Les énergies renouvelables :

- Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes (sur le hangar communal et sur les autres bâtiments communaux).
- Puits canadien ?
- Pompe à chaleur. Chauffe rapidement. Rendement entre 3 et 5.

Les économies d'énergie :

- Isolation des façades de la SDF par l'extérieur, avec utilisation d'un bois local comme ce qui a été fait pour l'école.
- Mise un place d'un triple vitrage.
- Installation d'un sas d'entrée, zone tampon entre le froid extérieur et la zone chauffée.
- Utilisation de lampes à basse consommation d'énergie (action étendue à tous les bâtiments municipaux)

Gestion de l'eau :

- Récupération des eaux pluviales du toit de la salle des fêtes pour réutilisation dans les sanitaires et l'arrosage municipal. (Récupération des eaux du toit du hangar municipal aussi)
- Installation d'économiseur d'eau pour les chasses des toilettes de la SDF.

Réduction des nuisances sonores :

- Installation d'un « limitateur » de décibel qui au-delà d'un certain seuil, coupe l'alimentation électrique.
- L'isolation des façades, le triple vitrage, le sas d'entrée participent également à la réduction des nuisances sonores.

Amélioration du confort d'utilisation de la SDF :

- Mise en place d'un parquet au lieu du carrelage
- Prévoir un vestiaire fermé
- Bien ventiler les cuisines par des hottes aspirantes puissantes
- Eloigner les toilettes de l'entrée et des cuisines

Le groupe à également émis l'idée selon laquelle, cette démarche écologique si elle était effectivement mise en œuvre devrait être expliquée et devrait pour le moins engager les utilisateurs de la SDF. Par exemple une charte d'utilisation de la SDF acceptée et signée par les utilisateurs pourrait être une des conditions de l'utilisation de la SDF.

Le groupe s'est également questionné sur sa légitimité. Il a été reconnu comme force de proposition « bienvenue » sachant que ce qui relève de la commune sera discuté proposé et le cas échéant, entériné par le conseil municipal et ce qui relève de la communauté de commune le sera par la communauté de commune.

Groupe n°2

Christian BENOIT (rapporteur), Bernard BILLANDON, Pierre-Yves BURLOT, Marc ENENKEL, Julien FELLOT, Robert ROCHER et David THOMASSET.

Le groupe a réfléchi sur le Tri sélectif (2.4.5.) :

- mise en place de la récupération des cartouches d'encre et des bouchons plastiques au profit d'association.
- mise en place d'un compostage communal pour la commune et les habitants

Prochaine réunion du COPIL
Jeudi 24 février 2011 à 20 h 00

Annexe 8 : Compte rendu du COPIL du 27 janvier 2011

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE - 24/02/11

Présents: Martine AUTHIER, Christian BENOIT, Françoise BENOIT, Bernard BILLANDON, Béatrice BOUGAIN, Pierre-Yves BURLOT, Marc ENENKEL, Laetitia GAILLARD, Alain GOSSE, Christiane MINOT, Robert ROCHER, et Alain SADOR.

Après lecture du compte-rendu de la réunion du 27/01/11, la réunion a essentiellement été consacrée au projet d'extension et de réhabilitation de la salle des fêtes.

Pierre-Yves BURLOT a livré le dernier document pré-programme établi par M. Pierre-Yves RUSTANT, architecte conseiller au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)*. M. BURLOT a rappelé que la consultation de la maîtrise d'œuvre doit commencer en mars 2011 pour des travaux devant débuter en février 2012.
Il a été proposé que parmi les critères de choix de la maîtrise d'œuvre soit prise en compte la proximité des entreprises et de l'origine des matériaux.

Constatant que les panneaux d'affichage installés dans le sas d'entrée de la mairie ne sont pas lisibles en permanence, le COPIL propose de déplacer cet affichage sur le grand panneau à l'entrée de la place Auderville.

La prochaine réunion n'est pas fixée. Auparavant, il est décidé de prendre contact avec Céline Pinot, chef projet agenda 21, suite au départ de Cécile BAZIN

*Issus de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement sont des associations aux missions de services publics. Ils sont financés par la taxe départementale CAUE.

Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilisation et la participation du plus grand nombre dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et des paysages. Il est à la fois conseiller et formateur des maîtres d'ouvrages publics et privés, des élus locaux dans leur projet d'aménagement et de construction, des professionnels. Il conseille les particuliers et intervient en milieu scolaire à la demande des enseignants. Il s'adresse au grand public par des expositions, des débats, visites...

L'association se compose des membres adhérents et d'un Conseil d'administration défini par la loi sur l'architecture : quatre représentants de l'État, six représentants des collectivités locales, quatre représentants des professions concernés, deux personnes qualifiées, six membres élus par l'AG, un représentant élu du personnel.

Annexe 9 : Compte rendu du COPIL du 24 février 2011

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE - 11/04/11

Présents: Christian BENOIT, Françoise BENOIT, Nadine BIARD, Béatrice BOUGAIN, Pierre-Yves BURLOT, Marc ENENKEL, Laetitia GAILLARD, David GIUDICE, Robert ROCHER, et David THOMASSET.

- La réunion a essentiellement été consacrée à un projet de mise en place de lignes de pédibus (notamment pour le Petit-Vernay) ainsi qu'à la rédaction de sa fiche-action (ci jointe).
- Lecture des deux fiches-action (ci-jointes) rédigées à partir des travaux des précédentes réunions du COPIL : il est décidé, dans le cadre du tri sélectif, de créer une fiche-action spécifique à la mise en place d'un compostage communal. Ce sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion.
- Une ancienne décharge sauvage ayant été signalée, l'idée de la mise en place d'une journée de nettoyage citoyenne a été émise et pourrait être l'objet d'une fiche-action.
- Proposition de nommer un responsable par fiche-action pour leur suivi.

Prochaine réunion le 12 mai à 20 h 30

Annexe 10 : Compte rendu du COPIL du11 avril 2011

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE - 12/05/11

Présents: Christian BENOIT, Françoise BENOIT, Béatrice BOUGAIN, Marc ENENKEL, Emmanuel FELLOT, Julien FELLOT, Laetitia GAILLARD, David GIUDICE, Alain SADOR, Yvette SADOR et Annick THOMASSET.
Excusés: Nadine BIARD, Pierre-Yves BURLOT, Christiane MINOT, Robert ROCHER.

Pédibus:
A ce jour, une ligne a été mise en place sur le hameau de Pierre Filant.
10 enfants accompagnés par un ou deux adultes descendent à 8 h et à 13h par le lieu dit «Les Plats».
Concernant la ligne de pédibus du « Petit Vernay », une famille est concernée, parfois deux.
L'accès le plus sécurisé pour se rendre au village semble être le passage dans le pré de « Roche-Bordure » appartenant à Julien FELLOT. Afin d'envisager une solution peu coûteuse et rapide à mettre en place, il est suggéré un éventuel aménagement d'un chemin en gravier pour qu'il soit praticable même par temps humide (prendre contact avec la mairie).
La question d'assurance est posée. Se renseigner auprès de Groupama (Annick THOMASSET s'en charge).
Se renseigner auprès de Pommiers qui a mis en place un pédibus.
Une réunion d'information est prévue le 24 Mai avec les familles de l'école pour organiser d'autres lignes éventuelles.

Tri sélectif :
- La fiche action sur le tri des bouchons a été établie.
- Fiche action sur les récupérations de cartouches d'encre: on se renseigne sur l'organisme qui met cela en place et on réfléchit sur le lieu adapté pour collecter les cartouches .
- Françoise BENOIT s'occupe de l'affichage de l'information du tri sélectif sur les points de collecte
- Faire remonter à la CCBNM la demande de ramassage du tri sélectif en alternant une semaine sur deux les ordures ménagères et le tri sélectif des emballages.

Compostage collectif :
MM. GIUDICE et ENENKEL se chargent de se renseigner auprès de Pommiers et Liergues pour le fonctionnement du compostage mis en place dans ces communes (matériel, lieu de stockage, fréquence).
Réfléchir à une éventuelle formule de demande de prestation de service auprès d'un paysagiste qui louerait le broyeur.

Réfléchir à la création d'une fiche-action sur la récupération des métaux (ramassage pour le CCAS) et d'une fiche-action sur le bilan énergétique des bâtiments communaux.

Prochaine réunion le 16 juin à 20 h 30

Annexe 11 : Compte rendu du COPIL du 12 mai 2011

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE - 22/06/11

Présents: Christian BENOIT, Françoise BENOIT, Pierre-Yves BURLOT, Julien FELLOT, Alain SADOR, Yvette SADOR, Robert ROCHER et Annick THOMASSET.

Compostage collectif :
Nous commencerions par le compostage des déchets végétaux de la municipalité. Nous l'envisageons deux fois dans l'année : à l'automne et au printemps.
Voir avec Thierry CHARVET pour débuter en novembre de cette année.
Il reste néanmoins à trouver où entreposer le compostage et le broyage.

Tri sélectif :
-Françoise BENOIT a préparé des affiches à mettre sur les bennes de tri sélectif (sur la face latérale à l'ouest).
-Après avoir observé que les habitants de l'immeuble, entre autres, triaient peu leurs déchets, deux actions sont proposées :

- Mettre dans le hall d'entrée de l'immeuble des affiches sur le tri sélectif pour inciter les habitants. Pour cela, la mairie doit faire un courrier à HBVS.
- Distribuer sur demande des sacs de tri sélectif.

-Dans les bâtiments communaux : équiper la cuisine de la salle des fêtes d'une deuxième poubelle ronde avec sac transparent pour les emballages recyclables.

Economies d'énergie :
-Demander au SYDER un bilan énergétique de la Mairie, de l'auberge et de l'école.
-Eclairage public : les membres du COPIL demandent l'arrêt de l'éclairage public dans les hameaux du village.

Environnement :
L'école a pour projet en septembre de faire des prélèvements dans la rivière en amont sur Pierre filant et en aval sur la zone de loisirs pour sensibiliser les enfants à la qualité de l'eau.

Récupération d'eau de pluie :
Comme il a été proposé aux habitants des composteurs, il est question de proposer des cuves de récupération d'eau (1000 litres environ) à moindre coût pour les habitants de la commune.
Il faut pour cela questionner la communauté de commune.

Charte de la zone de loisirs : fiche action à rajouter.

Prochaine réunion le 27 juillet à 20 h 30

Annexe 12 : Compte rendu du COPIL du 22 juin 2011

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE - 27/07/11

Présents: Christian BENOIT, Françoise BENOIT, Béatrice BOUGAIN, Pierre-Yves BURLOT, Emmanuel FELLOT, Alain SADOR, Robert ROCHER et Annick THOMASSET.

Pédibus

M. le Maire a demandé au département l'autorisation de poser des panneaux de signalisation piéton sur la RD 504 pour la ligne du Petit Vernay .
Après avoir étudié le parcours, le Conseil Général a émis un avis défavorable au passage du pédibus sur la départementale (virage dangereux et abords étroits sur certaines parties de la route).
Le passage ne pouvant donc qu'emprunter le pré sous-jacent, le COPIL décide de prendre contact avec Julien FELLOT, propriétaire du pré, pour étudier les possibilités d'aménagement (fraisat d'enrobés, passage canadien, …).

Fiche action sur la charte pour l'utilisation de la zone de loisirs .

Le COPIL valide cette fiche action présentée par Annick THOMASSET (voir en PJ)

Bilan énérgétique

M. SADOR présente le questionnaire « enquête énergie et CO2 » distribué par HESPUL pour les particuliers (voir P.J.).
L'association Amorce, plus axée sur les collectivités, pourrait peut-être accompagner la commune pour effectuer un bilan.

Tri sélectif

Mettre à disposition des particuliers des sacs de tri sélectif (demander à la CCBNM).
Apposer une fiche emballages dans la cuisine de la salle des fêtes près d'une deuxième poubelle ronde avec sac transparent jaune pour les emballages recyclables.

Récupération d'eau de pluie

Voir avec la CCBNM, les récupérateurs d'eau de pluie. Prendre conseil auprès d'AMORCE.

Eclairage des hameaux

Il avait été décidé lors du dernier COPIL la pose d'un minuteur pour un éclairage dans les hameaux du village de 23h à 5h . Demander au SYDER un devis.

Compostage communal

Une concertation avec les cantonniers et des élus a permis de faire ressortir que la commune a peu de déchets verts. La taille des arbres est faite occasionnellement et si déchets verts il y a, les cantonniers trouvent un arrangement avec un agriculteur de la commune. L'idée de la mise en place d'une plate-forme de compostage est donc abandonnée.

Economiseurs d'eau

Proposition d'installer des petites cartouches « économiseurs d'eau » sur tous les robinets des bâtiments communaux (mairie, école, cantine, WC public, auberge, salle des fêtes (?).

Isolation extérieure de l'école

Prévoir la rédaction d'une fiche action.

Prochaine réunion

Annick THOMASSET doit prendre contact avec Lucie SALENGRET, responsable du secteur pour l'association « Notre village, terre d'avenir » afin qu'elle participe à notre prochaine réunion du COPIL.

****

Rendez-vous a été pris le **13 septembre à 18h30** pour la réunion du prochain COPIL. **Lucie SALENGRET sera présente pour finaliser la charte agenda 21**.

Prochaine réunion le 27 juillet à 20 h 30

Annexe 13 : Compte rendu du COPIL du 27 juillet 2011

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE - 13/09/11

Présents: Christian BENOIT, Béatrice BOUGAIN, Pierre-Yves BURLOT, Marc ENENKEL, Julien FELLOT, Raymonde MUTABAZZI, Alain SADOR, Yvette SADOR, Robert ROCHER et Annick THOMASSET.

Invitée: Lucie SALENGRET

Après s'être présentée, Lucie SALENGRET, Agent de développement Agenda 21 de *l'Association Nationale Notre Village - Antenne Nord Est*, fait le point sur notre démarche et sur l'élaboration de la charte à partir du cahier des charges. Compte-tenu de l'avancement de notre dossier, elle propose de soumettre notre charte au Comité d'évaluation qui se réunira le 12 octobre prochain après approbation des fiches-action par le Conseil municipal* .

Annick THOMASSET présente par ordre de finalités les fiches-action proposées qui sont ou seront finaliser avec l'aide de Lucie SALENGRET.

21 fiches sont retenues dont les titres sont :

- Sensibilisation de la population a la qualité de la rivière
- Signalisation de point d'eau potable ou non potable
- Amélioration de l'isolation extérieure de l'école
- Diagnostic concernant les différents besoins en matière de garde d'enfants
- Mis en place d'un tri de cartouches d'encre
- Ramassage de ferraille sur la commune
- Création d'un puits
- Diminution de l'éclairage publique des hameaux
- Information et incitation aux tris sélectifs du personnel communal et des habitants
- Amélioration de la qualité de vie des écoliers en diminuant les nuisances sonores
- Pose d'oxygénateur d'eau sur les robinets des bâtiments communaux
- Utilisation de produits écoresponsable
- Participation de la commune à la semaine nationale du développement durable
- Sensibilisation de la population aux économies d'énergies et ressources de proximité
- Elaboration d'une charte avec les jeunes pour l'utilisation de la zone de loisirs
- Création d'un site internet de la commune
- Proposition d'un service péri-scolaire plus adapté aux familles
- Suppression d'une canalisation en plomb
- Rénovation de la salle des fêtes
- Mise en place d'un tri pour les bouchons plastiques

* celui-ci les a approuvées à l'unanimité par délibération lors de la séance du 15/09/2011

******

Prochaine réunion du COPIL le 8 novembre à 20 h 00

Annexe 14 : Compte rendu du COPIL du 13 septembre 2011

« Chaque village est un lieu de vie à épargner pour les générations futures … qui doit demeurer un espace privilégié ou peuvent se conjuguer harmonieusement, épanouissement de la personne et développement durable de la collectivité »

(Extrait de la Déclaration des Droits et Devoirs des Villages de France adoptée en juin 2000)

notre VILLAGE terre d'avenir

NOTRE VILLAGE TERRE D'AVENIR®
2011-2014

Le **Comité de Labellisation** et **d'Evaluation** de **l'Association Nationale Notre Village**

attribue à la commune de *Rivolet*

LE LABEL TERRE D'AVENIR

Fait à Paris, le 08 Novembre 2011
Signature du Lauréat

Le Président de l'Association Nationale Notre Village

Claude DUVAL

© comevents - Brive - 2007